CARNET DE CONCERTATION - PHASE DIAGNOSTIC

Plan de Paysage du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire

2026

Caudex

Office National des Forêts

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Concors - Sainte-Victoire

SOMMAIRE

Préambule - un diagnostic concerté.....3

Lancement du Plan de Paysage - *Arpentage du territoire* **5**

Localisation du parcours et des points d'arrêts.....6

Parcours commenté - Premiers éléments de compréhension du territoire.....7

Rendez-vous du Paysage - *Concertation grand public* **11**

Localisation des stands et méthode de concertation.....12

L'appréciation des paysages qui composent le grand site.....13

L'appréciation des espaces dédiés aux activités sportives et de ressourcement.....14

Ateliers de co-construction - *Acteurs du plan paysage* **15**

Localisation des ateliers de co-construction.....16

Atelier 1 : Travail sur les unités paysagères du Plan de Paysage.....17

Atelier 2 et 3 : Co-construction du diagnostic.....32

Atelier 4 : Capitalisation et défénition des enjeux.....48

PRÉAMBULE - UN DIAGNOSTIC CONCERTÉ

CARTE DE LOCALISATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE CONCERTATION

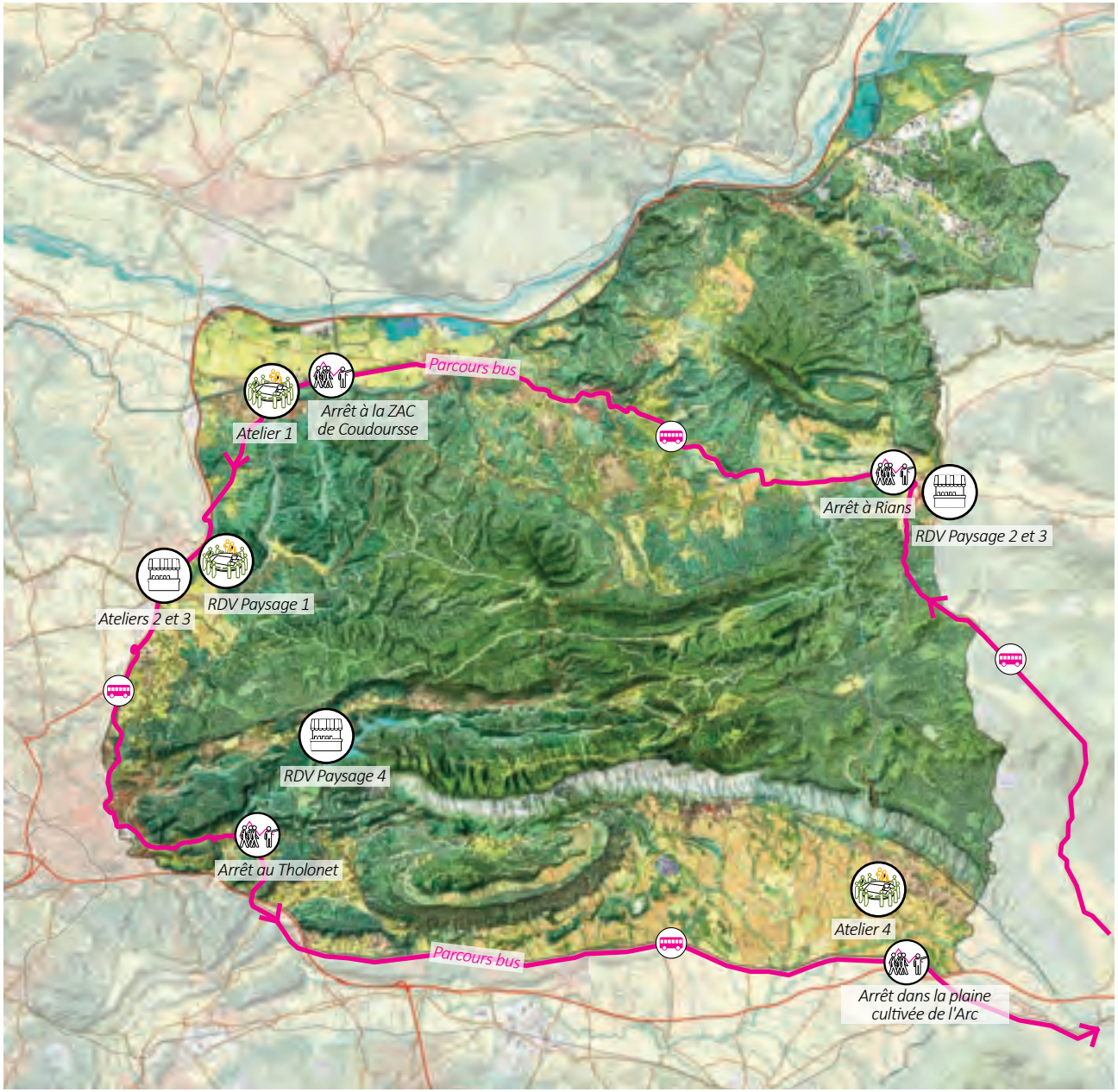

Cette première phase de concertation est essentielle pour la réalisation du Plan de Paysage puisqu'elle permet aux différentes parties prenantes de la mission de se rencontrer, et de former un groupe d'échange qui suivra les différentes étapes de la mission, du diagnostic jusqu'à la formulation du plan d'actions.

La concertation en phase de diagnostic permet également de faire connaître la démarche du Plan de Paysage pour le Grand Site de France (ci-après "GSF"), de sensibiliser les acteurs du territoire et les citoyens à la qualité des paysages mais aussi aux dynamiques en cours. Elle a aussi pour objectif de recueillir la parole, la connaissance du territoire, et les points de vue sur les dynamiques en cours ou à venir.

Ces temps de concertation se sont déroulés sous trois formes différentes :

- ***une journée de lancement de la démarche, qui s'est déroulée sous la forme d'un arpentage du territoire en bus, ponctué de points d'arrêts***
- ***des stands de concertation grand public à l'occasion d'évenements festifs et à des endroits fréquentés du territoire***
- ***4 ateliers de concertation avec les acteurs du territoire pour co-constructuire la phase de diagnostic, de la définition des unités paysagères, à la définition des enjeux***

Les pages suivantes restituent pour chaque étape de la concertation :

- ***les objectifs de l'atelier/du stand de concertation***
- ***la thématique abordée***
- ***la méthodologie et les outils employés pour que les participants puissent s'exprimer sur les sujets proposés***
- ***la restitution des échanges par groupe et thématique de travail***

LISTE DES ACTEURS ET INSTITUTIONS CONVIÉS À L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Direction Régonale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de PACA
Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône
Département des Bouches-du-Rhône
Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire
Direction Régonale des Affaires Culturelles
Direction Régonale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
Conseil Départemental du Var
Département du Var
Syndicat Mixte d'aménagement de la vallée de la Durance
Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement PACA
- Réseau Régional des Espaces Naturels PACA
Métropole Aix-Marseille-Provence
Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
Communauté de Communes Provence Verdon
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
Sous-Prefecture d'Aix-en-Provence
Mairie de Peyrolles-en-Provence
Mairie de Fuveau
Mairie de Chateauneuf-le-Rouge
Mairie de Pourrières
Mairie de Rians
Mairie de Saint-Paul-lez-Durance
Mairie de Peynier
Mairie de Vauvenargues
Mairie de Trets
Mairie de Saint-Antonin-sur-Bayon
Mairie de Beaurecueil
Mairie de Jouques
Mairie de Meyreuil
Mairie de Puyloubier
Mairie d'Aix-en-Provence
Mairie de Simiane Collongue
Mairie du Tholonet
Mairie de Saint-Marc-Jaumegarde
Mairie de Venelles
Mairie de Rousset
Mairie de Meyrargues
Mairie de Pertuis
Office National des Forêts
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Bouches-du-Rhône
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Var
Museum d'Histoire Naturelle
Réseau des Grands Sites de France
Société du Canal de Provence
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Chambre d'Agriculture du Var
Fédération Départementale des Chasseurs 13
Association des Vignerons de la Sainte-Victoire
Centre d'Etudes et de Realisations Pastorales Alpes Méditerrannée des Bouches-du-Rhône
Association pour le reboisement et la protection du Cengle Sainte-Victoire
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône Fransylva 13
Association des excursionnistes provençaux
Le Loubatas
Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne - Comité Territorial des Bouches-du-Rhône
Association des Amis de Sainte-Victoire
Fédéraion Française de Cyclisme - Comité Départemental de Cyclisme des Bouches-du-Rhône
Association des parapentes de Sainte-Victoire
Association Jouques génération Raid
Fédéraion Française de Randonnée Pédestre - Comité Départemental des Bouches-du-Rhône
Association des Accompagnateurs de Moyenne Montagne (EVANA)
Comité Départemental de Randonnée des Bouches-du-Rhône
Association de sauvegarde des paysages de Cézanne
Musée Granet
Association de sauvegarde du plateau de Bibémus
Office intercommunal de tourisme "Provence Verte et Verdon Tourisme"
Office municipal de tourisme de Peyrolles-en-Provence
Office de tourisme d'Aix-en-Provence
Office de tourisme de Fuveau
Office de tourisme de Pertuis
Office municipal de tourisme de Jouques
Office de tourisme de Venelles
Syndicat d'initiatives de Puyloubier
Syndicat intercommunal d'aménagement du Bassin de l'Arc

LANCEMENT DU PLAN DE PAYSAGE

Arpentage du territoire

LOCALISATION DU PARCOURS ET DES POINTS D'ARRÊTS

ORGANISATION ET ATTENDUS DE LA JOURNNÉE

→ **3 septembre 2025 – de 9h à 13h30**

Objectifs du temps de lancement de la démarche :

- Faire connaissance avec les élus du territoire et découvrir les différentes facettes du GSF ;
- Aborder les thématiques qui touchent les paysages du territoire ;
- Partager les enjeux du Plan de Paysage pour se projeter collectivement.

Le but de ce temps de lancement est de récolter un maximum d'informations et d'évoquer les grands enjeux de la mission, de faire parler les élus et le territoire. L'arpentage en bus s'articule autour de 4 points d'étape :

1. **Le Tholonet** - *point de départ*
   Ce premier temps d'échanges est orienté autour de questions relatives à la gestion des flux touristiques, à l'aspect culturel des paysages du GSF et de route paysage, notamment de l'importance de la voiture et des modes doux.

2. **Vallée cultivée de l'Arc** - *premier point d'arrêt*
   Ce premier point d'arrêt dans la plaine viticole permet d'évoquer le sujet majeur de l'évolution de l'activité agricole face au changement climatique (agroforesterie, irrigation de la vigne, protection des espaces agricoles).

3. **Entrée de ville de Rians** - *second point d'arrêt*
   Le parcours se poursuit en direction de la *ville-porte* de Rians, située au point de bascule entre le massif du Concors et Vautubière. Les échanges se poursuivent autour de la question du risque incendie, de la fermeture du paysage, du traitement de l'entrée de ville et du développement des ENR.

4. **ZA de Coudourousse, à Meyrargues** - *troisième point d'arrêt*
   Le parcours se termine à Meyrargues, à l'interface avec la vallée de la Durance. Caractéristique de la frange urbaine, ce paysage du « quotidien » contraste avec l'imaginaire « naturel » du GSF. Il est question du développement économique de part et d'autre de la RD96 (de l'alignement de platanes), de mobilités (pôle d'échange multimodal), du traitement de l'entrée de ville et de transition énergétique.

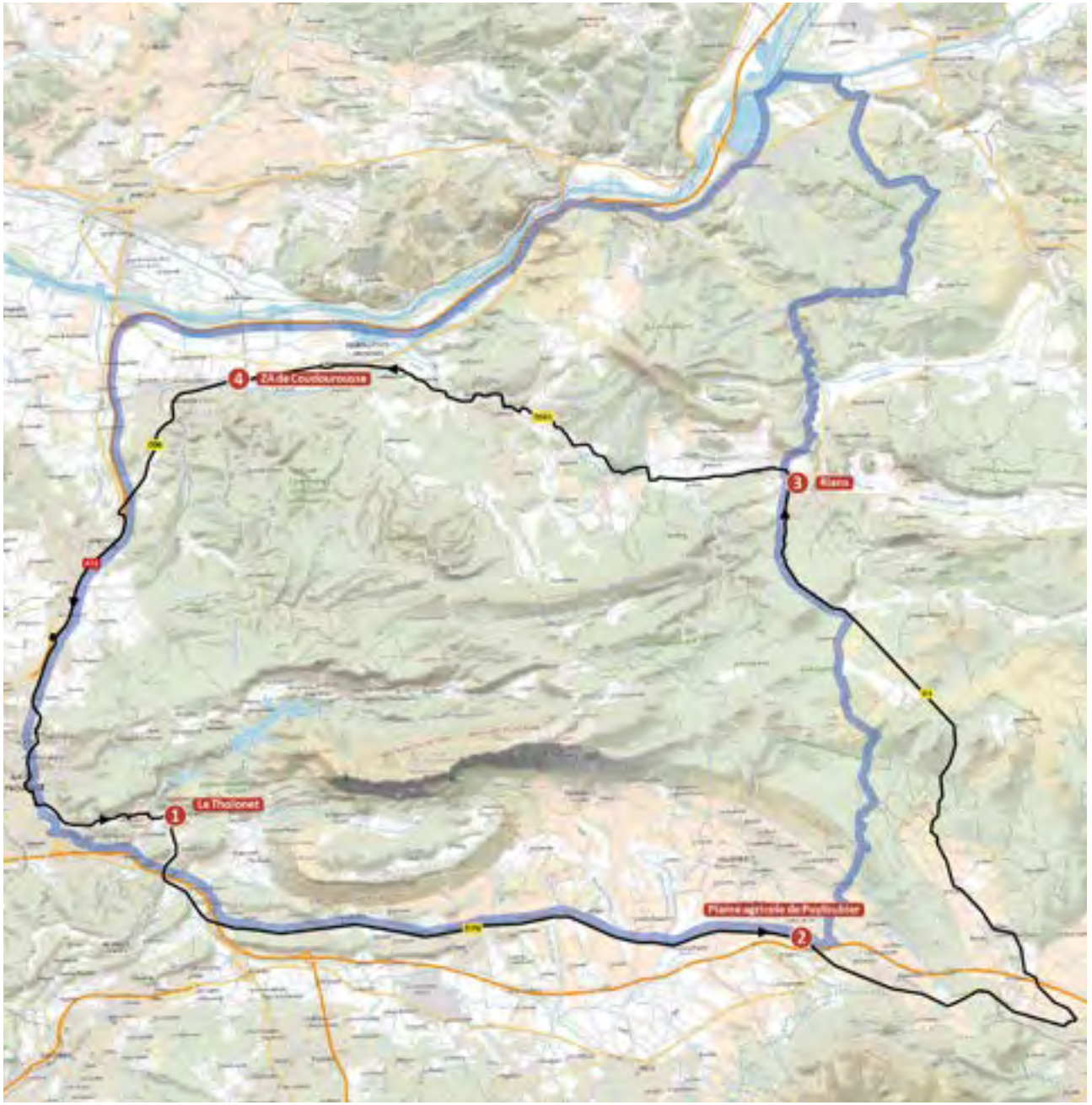

PARCOURS COMMENTÉ - PREMIERS ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

DÉPART DU THOLONET :

Les participants se retrouvent pour un accueil café au parking du Ferrageon au Tholonet.

Monsieur Mercier, président du GSF et maire de Venelles, ainsi que Monsieur Buchaut, vice-président du GSF et maire de Saint-Paul-lez-Durance, introduisent la journée de lancement du Plan de Paysage. Celui-ci fait écho au projet de renouvellement du label du GSF et au schéma d'accueil du public qui va débuter courant 2026.

Monsieur Languille, maire du Tholonet, présente les caractéristiques de la commune du Tholonet :

La commune est à proximité immédiate avec Aix-en-Provence, principal pôle urbain du GSF.

Cézanne a « créé les paysages du Tholonet ». La RD17, est une des rares routes classées en France. Cependant, depuis les années 1960, les paysages se sont refermés et les cônes de vue se sont effacés. Un travail de réouverture de ces points de vue est en cours.

Au-delà de l'œuvre de Cézanne, la commune accueil un patrimoine architectural et paysager important :

le château, l'allée de platanes, le hameau des Artaud (Site Patrimonial Remarquable), la rivière de la Cause et sa ripisylve, et des paysages cultivés de grande qualité.

Une dynamique de déprise agricole est en cours. Monsieur Languille indique que 3 domaines agricoles sont installés sur la commune, et qu'un projet de création de ZAP est en projet.

L'autoroute A8 a séparé le hameau de Palette du reste de la commune.

Traversée de la RDN7 :

L'ancienne route nationale 7, appelée la route bleue, est un axe de transport touristique très fréquenté. Il s'agit de l'ancienne voie qui reliait Rome à Arles, route emblématique de France, reliant Paris à Menton. Elle a été une voie principale pour les vacances estivales, symbolisant l'évasion pour de nombreuses familles françaises. Des zones de chalandise sont implantées à l'est et à l'ouest, dont la zone du Moulin. La route traverse aussi les gorges de l'Arc. Cet axe de transport offre des vues sur le paysage, et permet notamment d'observer :

- le patrimoine industriel dans la vallée de l'Arc ;
- les coteaux du plateau du Cengle, où la recolonisation naturelle des pentes est en cours

La traversée de Chateauneuf marque d'abord la vue sur les coteaux du Cengle, qui cache les falaises de la Montagne Sainte-Victoire. A l'ouest, la vue s'ouvre ensuite sur le GSF.

Plaine viticole de l'Arc depuis la D7N *© Caudex*

Suite à ces échanges, les questions qui se posent sont les suivantes :

- Comment découvrir les paysages du GSF ?
- Est-ce que ces paysages se découvrent d'abord à travers la route et la voiture ?
- Quels sont les enjeux en matière de fréquentation touristique ?

ARRÊT 1 – LA VALLÉE CULTIVÉE DE L'ARC

Les participants remarquent que cet arrêt se situe face à des fils électriques qui « cachent la vue ». Cependant ces câbles sont situés hors du périmètre du GSF.

Monsieur Guinieri, maire de Puyloubier, présente les paysages et la commune de Puyloubier :

Rappel historique de la fréquentation spirituelle de la Montagne Sainte-Victoire : une bénédiction de la plaine se déroulait à l'hermitage de Saint-Ser.

Le village de Puyloubier s'est développé de manière concentrique. Aujourd'hui, la commune souhaite préserver la qualité paysagère du pied du village, qui est connecté à la plaine agricole.

Le travail de préservation des terres agricoles et non-constructibles a débuté dès les années 1980. La commune a ainsi supprimé les zones NB (zones d'habitat diffus) du PLU au fil des années pour limiter les effets de mitage du paysage.

Un patrimoine vernaculaire est présent sur la commune : chapelles, restanques.

Concernant les surfaces agricoles, celles-ci sont en augmentation, notamment grâce à l'appellation AOC « Côtes de Provence - Sainte Victoire » qui recouvre l'ensemble de la plaine agricole.

Monsieur Bourlin, maire de Pourrières, présente les enjeux liés à la commune de Pourrières :

A l'inverse de Puyloubier, la commune a subi un important mitage du paysage. Ceci est dû à l'ancien plan d'occupation des sols (POS), et au fait que les parcelles de vignes étaient

moins prisées dans le passé.

Face à cette dynamique, la commune a également supprimé les parcelles NB du PLU.

> Les deux communes de Puyloubier et Pourrière ont adhéré au PNR de la Sainte-Beaume.

Concernant les parcelles viticoles de la plaine :

- Plus de 1000 hectares sont classés en ZAP.
- Les élus qualifient la plaine de « joyau viticole » irrigué par le canal de Provence.

Les attentes des deux communes (Puyloubier et Pourrières) autour du Plan de Paysage :

Protéger les ripisylves et les cours d'eau (un travail est déjà engagé avec France Nature Environnement). La plaine agricole est effectivement constituée comme une mosaïque paysagère qui alterne plusieurs milieux. Le piémont agricole de Sainte-Victoire compte de nombreuses parcelles composées de fossés, talus, bords de champs, arbres isolés, pierriers, haies, jachères… Tous ces espaces naturels abritent une riche biodiversité. Elle est extrêmement riche d'un point de vue écologique (boisements, haies, ripisylves, et milieux humides) et accueille une faune importante, nécessaire pour l'activité agricole.

Protéger le patrimoine vernaculaire : restanques, bâtiments

L'outil « ZAP » est-il suffisant pour protéger les terres agricoles ?

Cet outil a permis de prendre du recul sur le développement urbain et économique. Il fonctionne bien sur le territoire car la vigne a une forte valeur économique, et a la possibilité d'être irrigué avec la présence du Canal de Provence.
→ Cependant, l'irrigation est-elle une solution viable face au changement climatique ?

D'après les élus, la viticulture semble être le plus avantageux pour la pérennité de l'activité agricole. Le maraichage leur semble plus compliqué et peu viable, notamment avec l'accueil des travailleurs saisonniers qui est difficile à mettre en place.

Cependant d'autres élus rappellent que le maraîchage a existé sur la partie nord du territoire : à Peyrolles-en-Provence, par exemple, l'activité agricole de la vallée de la Durance a constamment évolué en fonction des besoins sociétaux. Avant-guerre l'activité principale était le maraîchage, puis les vergers se sont implantés, et aujourd'hui les céréales constituent l'activité majeure de la vallée. Cette vallée est irriguée depuis depuis plusieurs époques, dont le système a évolué au fil du temps : la basse vallée de la Durance comporte de nombreux canaux d'irrigation encore en exploitation : canal de crapone, canal des Alpines, Canal Sud Luberon, Canal de Peyrolles, Canal EDF, Canal de Provence...

Les élus évoquent également le potentiel viticole observé sur la commune de Meyreuil, qui permettrait aussi d'offrir des points de vue sur la Montagne Sainte-Victoire. La vigne est également un bon « coupe-feu » face au risque incendie.

Le sujet du photovoltaïque est également évoqué :

La construction de grands hangars pour accueillir des surfaces de panneaux photovoltaïques produiraient une incidence non-négligeable pour la qualité des paysages de la plaine. Leur intégration paysagère constitue un enjeu fort. Les paysages des EnR sont une thématique récurrente, ils se développent sur plusieurs secteurs du GSF (anciennes gravières, projets sur le canal de Provence, etc.)

Les enjeux liés à la plaine agricole de la vallée de l'Arc posent la question de la conciliation des activités tout en préservant la qualité des paysages cultivés. Depuis 2010, un parc photovoltaïque est implanté dans une ancienne carrière d'argile sur la commune de Puyloubier.

Trajet en direction de Rians par la RD3 :

- La traversée de la lisière Est du territoire révèle des points de vue sur le GSF qui sont à préserver. Il s'agit également d'un accès par l'Est qui est relativement peu connu et fréquenté.
- Ici encore, les communes indiquent subir une pression forte pour l'accueil d'Enr, particulièrement sur la partie Est du GSF.

Vue sur un canal d'irigation situé dans la plaine de la Durance *© Caudex*

Vue sur le parc photovoltaïque installé dans l'ancienne carrière de Puyloubier *© MAMP*

PARCOURS COMMENTÉ - PREMIERS ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

ARRÊT 2 – RIANS, PORTE D'ENTRÉE DU GSF :

Monsieur Vercoutre, élu à l'environnement, au tourisme et au patrimoine présente le contexte pour la commune de Rians au sein du GSF :

Rians a rejoint le GSF en 2019. Actuellement, la commune ne ressent pas « d'impacts » liés à son intégration dans le GSF. Elle souhaiterait pourtant développer d'avantage sa fonction de « porte d'entrée » dans le territoire, en s'appuyant notamment sur les sentiers de randonnée qui passent par la ville (2 sentiers balisés, le GR9, et l'eurovélo 8).

Concernant le développement urbain de la commune, l'ancien POS a induit un important mitage. L'étalement urbain de la commune s'étend quasiment jusqu'à Jouques. La commune est constituée aux ¾ de surfaces forestières.

Un espace agricole de 3 hectares a été préservé aux pieds du centre-bourg historique. Il s'agit d'une zone agricole protégée qui peut accueillir des événements festifs de la commune.

Les participants échangent sur le paysage de l'entrée de ville de Rians :

L'aménagement urbain de l'entrée de ville ne permet pas de mettre en valeur le village situé en arrière de l'axe routier qui contourne la commune. La valorisation de l'entrée de ville, notamment pour l'accueil des touristes pourra être un sujet qui sera traité dans le Plan de Paysage.
Monsieur Vercoutre indique qu'un projet d'élargissement de la zone d'activité située aux bords de la RD3 est en cours. Face à ces enjeux, un autre objectif sera de maintenir des perspectives et points de vue sur le massif du Concors

Trajet en direction de Meyrargues par les routes départementales 951 et 96 :

Traversée de la plaine agricole :
Un des enjeux paysagers de ce secteur concerne la volonté de la société du Canal de Provence d'installer des panneaux photovoltaïques sur le tracé du canal. L'implantation de ces panneaux auraient des impacts de co-visibilités avec les habitants riverains, et changerait l'usage du canal pour les promeneurs. En effet, le canal est plutôt bien accepté par les habitants.

Avec l'arrivée de l'eau dans cette plaine agricole, la culture du maïs s'est fortement développée. Il y a également une dominante de parcelles viticoles.

Autrefois, un chemin de fer traversait cette vallée entre Rians et Jouques. Le tracé existe encore sous le nom du « chemin de l'ancienne voie ferrée ».

Traversée de Jouques :
Le village est divisé en deux parties : le centre-bourg historique est installé sur une colline à proximité de la rivière le Réal. Les lotissements se sont développés de l'autre côté de la vallée. Les deux « quartiers » sont séparés par une colline boisée qui forme une barrière entre les deux secteurs.

- 76% de la commune se trouve en zone naturelle, et 7% est en zone urbanisée.

Traversée de Peyrolles-en-Provence :
La commune s'est implantée sur une colline, en bordure de la vallée cultivée de la Durance. Historiquement les collines étaient constituées de restanques qui accueillaient des espaces cultivés. Peyrolles-en-Provence est fortement liée à la présence de l'eau. De nombreux canaux permettaient d'acheminer l'eau dans la vallée.

> De manière générale, la partie nord du territoire révèle un aspect sacré et spirituel associé au massif du Concors.

Entrée de ville de Rians le long de la RD3 *© Caudex*

Photo tirée de l'OPP : Le massif du Concors et les collines du Ligourès depuis Rians*© Caudex*

ARRÊT 3 – LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL ET LA ZONE D'ACTIVITÉS DE MEYRARGUES :

Monsieur Gregoire, adjoint au maire et Madame Thomann, élue à l'urbanisme présentent les caractéristiques de la commune de Meyrargues :

« La ville est née de ses voies de communication ». Meyrargues est historiquement installée en bordure de l'ancienne voie Romaine qui permettait de surveiller les trajets fluviaux sur la Durance, qui était autrefois beaucoup plus large.

Puis le réseau de chemin de fer s'est implanté (présence d'une usine qui employait plus de 1000 personnes), et la commune accueillait 4 gares. Aujourd'hui, il n'existe plus d'une seule gare qui accueille une voie qui relie Marseille à Briançon. Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Meyrargues permet aux personnes qui travaillent à Aix ou Marseille de laisser leur voiture sur le parking de la gare (environ 100 places).

La commune a pour volonté de mieux relier la zone d'activités avec le pôle d'échanges multimodal. Actuellement une friche industrielle sépare les deux zones. La commune souhaite implanter un projet économique sur cette friche, sans faire concurrence avec les commerces localisés dans le bourg.

Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues *© David Girard / MAMP*

Le magasin Leclerc a été construit sur une ancienne friche industrielle. Il est devenu un moteur pour l'attractivité de la commune notamment pour l'installation de nouvelles activités à proximité.

Depuis Meyrargues, on a accès directement au massif du Concors-Sainte-Victoire.

Retour sur les différentes phases de transformation urbaine de la commune :

- dans les années 1960 : la construction du canal de l'EDF a coupé la commune en deux.
- dans les années 1980 : la partie ouest de la commune s'est ouverte à l'urbanisation, qui a induit une dépopulation importante du centre-bourg, pour le modèle de la maison individuelle avec terrain. Cette dynamique a conduit également à la séparation des polarités commerciales.

Le sujet de l'eau et des inondations est également évoqué : la commune a subi une période d'inondations en 1993. Pour éviter que cela se reproduise, un bassin d'orage a été creusé au niveau d'une carrière exploitée sur le périmètre de la commune.

La journée de lancement se clôture au Tholonet, où les participants sont invités à un buffet convivial à la mairie. Le maire du Tholonet et de Beaurecueil présentent une série de photographies représentatives de leur territoire.

RENDEZ-VOUS DU PAYSAGE

Concertation grand public

LOCALISATION DES STANDS ET MÉTHODE DE CONCERTATION

LOCALISATION DES STANDS ET ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS

- **RDV Paysage #1 : Samedi 20 septembre (matin):**
Journées du patrimoine à la Médiathèque de l'Etincelles à Venelles
- **RDV Paysage #2 et #3 : Dimanche 12 octobre (matin et après-midi):**
La Courge en fête à Rians
- **RDV Paysage #4 : Mardi 28 octobre (matin et après-midi) :**
Le kiosque de Bimont en période de vacances scolaires

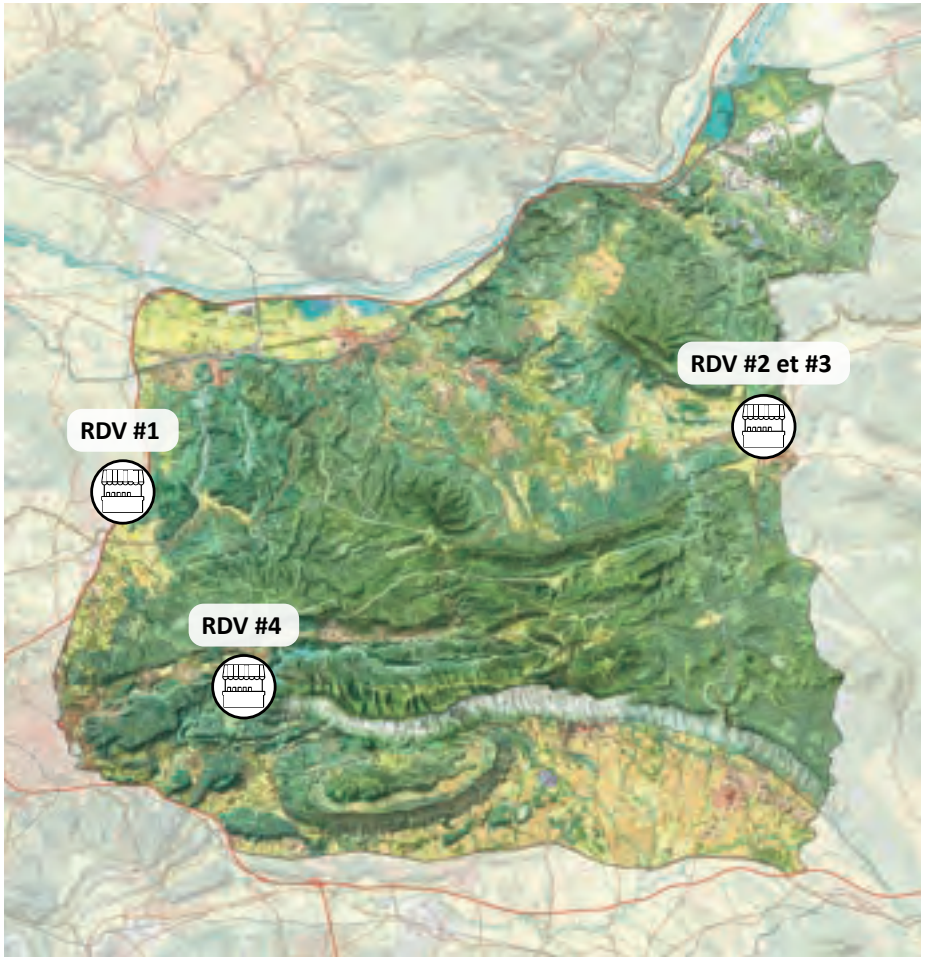

ORGANISATION ET ATTENDUS DE LA CONCERTATION CITOYENNE

Objectif des stands : recueillir la perception des habitants et des usagers du GSF pour alimenter la phase de diagnostic. Connaître les fiertés et les points noirs et éventuellement recueillir les premiers enjeux pour le territoire. Identifier les sites connus et leurs attraits et faiblesses. Comprendre quand, comment et où le public se rend dans le GSF et pour quoi faire, récolter des informations sur les besoins et les attentes du public, évaluer le niveau global de connaissance du public à propos de la gestion, de la biodiversité et de la communication qui est liée au GSF.

Méthodologie de concertation :

- **Organisation d'un stand** : un espace dédié au plan de paysage est installé sur le site de l'événement, des tables et des panneaux permettent d'exposer des supports graphiques et de photographies (en s'appuyant sur l'OPP autant que possible) mis à disposition des passants pour les faire réagir et participer directement. Les participants alimentent l'étude en répondant aux questions des animateurs (fiertés/inquiétudes pour le territoire) en dessinant ou en intervenant à l'aide de post-it, de collages sur plan ou sur documents, etc....
- **Questions posées aux participants** :

  Présentation du Plan de Paysage et objectifs
  Est-ce que vous venez du territoire ? Si oui, quelle description de sa commune ?
  Connaissez-vous le territoire du Grand Site de France et les massifs qui le composent?
  Quel est le site que vous préférez ? Les sites qui vous plaisent moins ?
  Avez-vous d'autres attentes en matière de qualité des paysages pour le territoire ?
  Quels sont vos besoins en matière d'accessibilité, de gestion des sites ?

Supports graphiques exposés :

- **La carte des paysages** permet de faire comprendre le territoire d'étude et ses ensembles paysagers.
- **Les photographies d'interpellation** illustrent des points de vue, des sites et différents sujets pour soulever des questionnements, raviver des avis, donner à voir des situations qui ne sont pas toujours connues ou qui ne sont pas associées à l'imaginaire du GSF.
- **La carte des chemins de randonnées et des sites d'intérêt** permet aux participants de situer les espaces qu'ils fréquentent, les sites qu'ils connaissent bien et ceux qu'ils connaissent moins.

Organisation type - stand de Venelles © *Caudex*

L'APPRÉCIATION DES PAYSAGES QUI COMPOSENT LE GRAND SITE

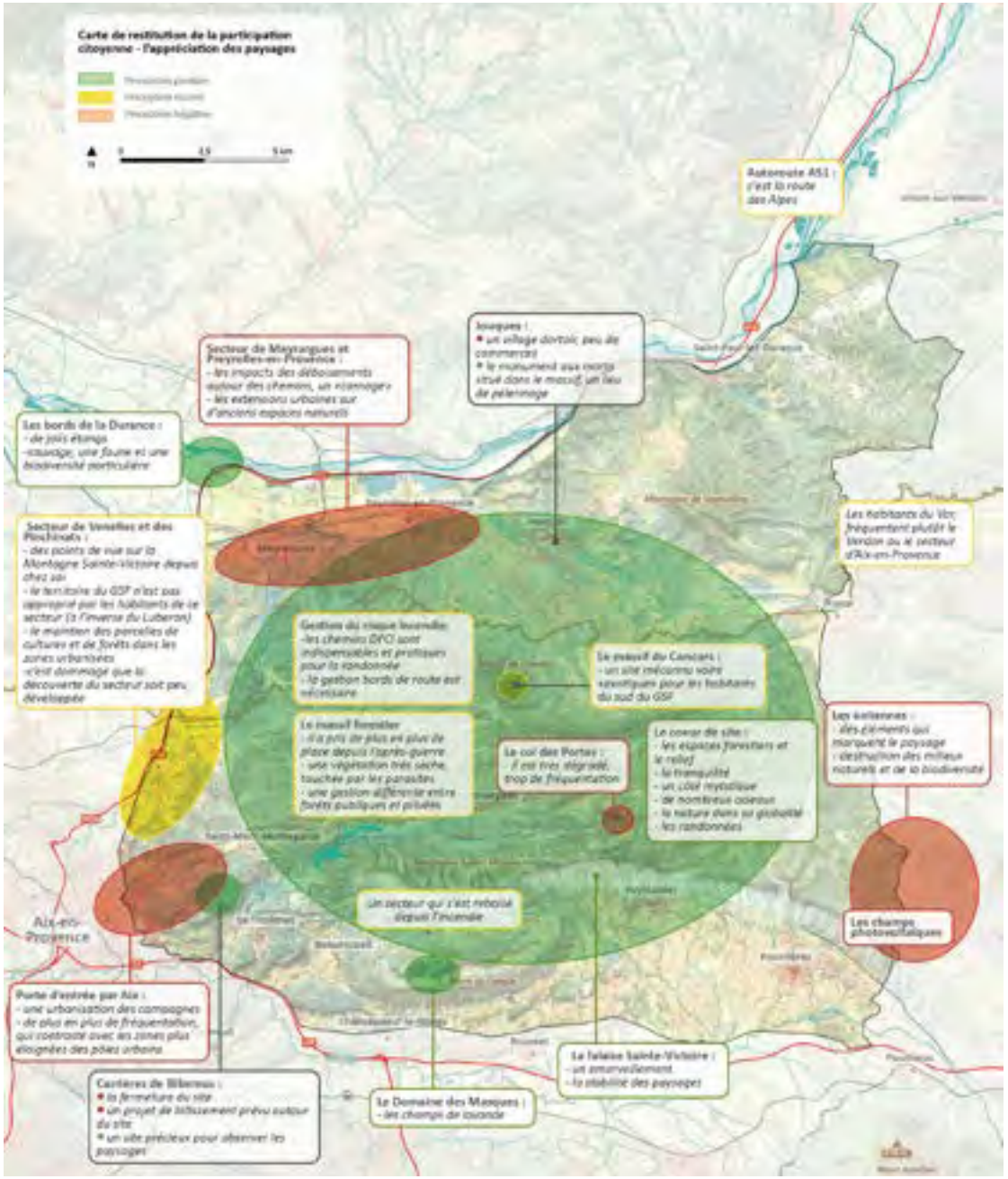

Synthèse des discours récoltés :

→ Une approche paysagère du territoire sous l'angle du ressourcement, et de l'appréciation des paysages "naturels" et forestiers: "un écrin de nature", «amour», «tout est beau», «plus beau coin du monde», «la vraie Provence», «féérique», «vibratoire», «quelque chose de spécial». Le côté magique, apaisant et envoûteur du paysage est évoqué de façon récurente.

→ Le périmètre du Grand Site de France est donc d'abord connu pour la Sainte-Victoire et le Massif du Concors. Les personnes rencontrées évoquent notamment un fort attachement à la montagne Sainte-Victoire et ses alentours (la Croix, refuge Cézanne, Bibémus). Des mots forts à l'encontre du site faisant écho à un amour inconditionnel pour la montagne et ses vues.

→ Des constats : le Concors est plus sauvage quand la Sainte-Victoire est plus touristique.

→ A l'inverse les participants n'expriment quasiment aucun point de vue sur les franges habitées du territoire, n'étant pas considérées comme une partie du Grand Site

→ Les points faibles du territoires sont concentrés autour de deux sujets:

- Les paysages de l'énergie (parc éolien et parc photovoltaïques) situés à l'Est du Territoire. Les zones industrielles

- Le développement urbain autour d'Aix-en-Provence et la fréquentation qui en découle. L'étalement urbain est globalement mal perçu, de même que les excavations que l'on peut observer en bord de routes.

→ La fermeture du site des carrières de Bibémus est également un sujet qui a beaucoup occupé les discussions

→ Les pistes DFCI sont également évoquées comme étant parfois jugées trop larges

Niveau de connaissance du Plan de Paysage et du Grand Site :

→ Découverte générale de l'outil Plan Paysage

→ Connaissance du Grand Site pour les locaux mais pas pour les touristes. Pas de connaissances sur le rôle du Grand Site

L'APPRÉCIATION DES ESPACES DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE RESSOURCEMENT

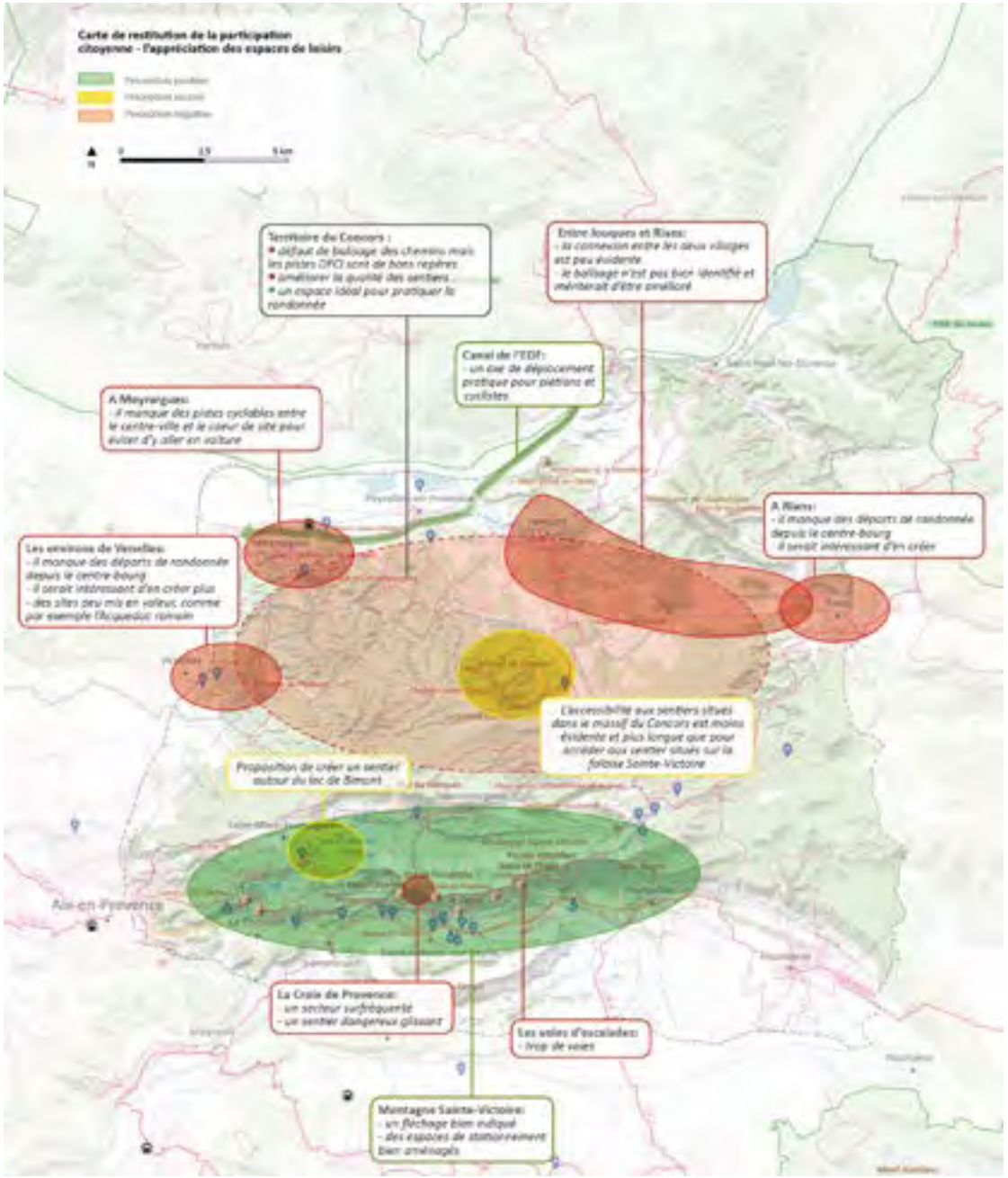

Synthèse des discours récoltés :

→ Une fréquentation ciblée autour de la Montagne Sainte-Victoire, du lac de Bimont, du col des Portes et de la route Cézanne. A l'inverse, le Concors est perçu comme un site moins accessible.

→ La fermeture du sentier Imoucha (à l'époque où les stand de concertation ont été menés) est largement évoquée et questionnée.

→ Lors du stand de concertation à Venelles, les participants évoquent des manques concernant des points de départ de randonnées depuis le centre ville, alors que celle-ci est en bordure directe avec le Grand Site.

→ Les connexions entre Jouques et Rians ont également été citées. D'après plusieurs habitants de ce secteur, le balisage de ce secteur n'est pas bien identifié, et des départs de randonnées pourraient être créés depuis les centralités urbaines de ces deux villages.

ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

Acteurs du Plan de Paysage

LOCALISATION DES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

ATELIER 1 : TRAVAIL SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DU GSF

→ **13 octobre 2025 – de 9h à 13h, à Meyrargues**

Objectif de l'atelier : l'objectif de ce premier atelier est de définir et de délimiter les différents paysages qui composent le territoire du Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire.

Ce travail autour du découpage paysager du GSF Concors-Sainte-Victoire à pour objectif de permettre aux élus et partenaires du territoire de s'approprier le Plan de Paysage par une entrée « diagnostic » et à l'équipe d'AMO de recueillir une première vision du territoire à travers le choix des unités paysagères. L'intention de cet atelier est de mettre tout le monde d'accord sur le nom et les limites des unités paysagères à utiliser pour le Plan de Paysage.

ATELIER 2 & 3 : CO-CONSTRUCTION DU DIAGNOSTIC

→ **3 novembre 2025 de 9h à 16h, à Venelles**

Objectif de l'atelier : l'objectif de cette seconde phase d'atelier est de recueillir des éléments qui viendront compléter le diagnostic. Les participants sont interrogés sur les atouts et les faiblesses de leur territoire afin de faire émerger les premiers enjeux thématiques concernant les paysages de l'eau, urbains, cultivés, forestiers, mythiques et de ressourcement ainsi que d'infrastructures et producteurs d'énergies.

ATELIER 4 : DÉFINITION DES ENJEUX

→ **12 décembre 2025 de 9h à 12h à Pourrières**

Objectif de l'atelier : Réunir l'ensemble des participants aux trois ateliers précédents afin d'échanger sur les éléments d'enjeux territoriaux et de passer du diagnostic à la phase des objectifs de qualité paysagère. Ainsi, ce dernier atelier a pour objectif d'une part, de restituer les « résultats » des ateliers précédents et d'autre part, de clôturer la phase diagnostic à travers la définition des enjeux territoriaux par unité paysagère ainsi qu'une première définition des objectifs de qualité paysagère.

ATELIER 1 : TRAVAIL SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES DU PLAN DE PAYSAGE

→ **13 octobre 2025 – de 9h à 13h**

→ **Salle des Fêtes de Meyrargues**

OBJECTIF DE L'ATELIER

L'objectif de ce premier atelier est de définir et de délimiter les différents paysages qui composent le territoire du Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire.

Des temps de présentation et de débat autour des unités paysagères existantes sont prévus. Ces échanges permettront d'arriver à un choix final qui soit satisfaisant pour le maximum de participants.

Ce travail autour du découpage paysager du Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire à pour objectif de permettre aux élus et partenaires de s'approprier le Plan de Paysage par une entrée « diagnostic » et à l'équipe d'AMO de recueillir une première vision du territoire à travers le choix des unités paysagères. L'intention de cet atelier est de mettre tout le monde d'accord sur le nom et les limites des unités paysagères à utiliser pour le Plan de Paysage.

QU'EST CE QU'UNE UNITÉ PAYSAGÈRE ?

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les acteurs du territoire lui portent.

QUEL DÉCOUPAGE PAYSAGER CHOISIR ?

L'élaboration du diagnostic d'un Plan Paysage repose en partie sur les unités paysagères qui composent ce territoire. Concernant le GSF Concors Sainte-Victoire, des études précédemment menées ont chacune défini leurs propres unités paysagères. Afin de réaliser une étude cohérente, qui s'appuie sur ces études existantes, et qui ne rajoute pas de nouvelles unités paysagères, il nous semble important de questionner en premier lieu les participants aux ateliers, au choix des unités paysagères qui seront utilisées dans le cadre du Plan de Paysage.

Afin de choisir des unités paysagères cohérentes pour le GSF, la carte ci-dessus superpose les trois découpages paysagers issues des études paysagères suivantes :

- Atlas des paysages des Bouches-du-Rhône (2021)
- Annexe Verte Paysage des sites classés Concors et Sainte-Victoire (2016)
- Etudes paysagères du CAUE 13 concernant les piémonts nord et sud du GSF (2016 et 2019)

PROPOSITION DE DÉCOUPAGE PAYSAGER

En prévision de ce premier atelier, le bureau d'étude Caudex à défini une première proposition de délimitation et dénomination des unités paysagères du GSF.

1. La vallée cultivée de l'Arc
2. La Montagne Sainte-Victoire
3. La vallée de Vauvenargues
4. La campagne habitée
5. Le massif du Concors et la Montagne des Ubacs
6. La plaine agricole de Jouques à Rians
7. La Montagne de Vautubière
8. La vallée de l'Abéou
9. Le plateau de Cadarache
10. La vallée de la Durance

DÉROULÉ DE L'ATELIER

- **9h – 9h30 : Accueil des participants, café. (30 min)**
- **9h30 – 9h50 : Introduction 'brise-glace' (20 min)**
  Format « pictionary » : les participants tirent au sort une figure imposée tirée au chapeau (Massif du Concors, Barre du Cengle, motif agricole local, entrée de ville etc.). Ils sont invités à dessiner la figure tirée au sort pour la faire deviner aux autres participants.
- **9h50 – 10h10 : Temps de présentation par Caudex, et d'échange en plénière (20 min)**
- **10h20 – 11h20 : Animation des ateliers de travail (1h)**

Travail en groupes (10h20-11h) : l'animateur invite les participants à se mettre en groupe et à choisir 2 unités paysagères sur lesquelles ils vont travailler. Il présente les questions posées sur les grilles. Les groupes ont 30 minutes pour y répondre.

Échanges sur le travail réalisé (11h-11h20) : une fois que le travail est terminé, l'animateur lance le temps de restitution des travaux par unité paysagère.

- **11h20-11h50 : Temps de restitution en plénière (30 min)**
- **11h50 – 12h : Conclusion de l'atelier (10 min)**
  Conclusion générale et première proposition de choix des UP à utiliser dans le cadre du Plan de Paysage.

ORGANISATION DE L'ATELIER

Les participants se répartissent en 3 tables rondes. Chaque table ronde dispose de :

- Une grille de questions par UP – A4
- Une carte des unités paysagères – A3
- Une carte des unités paysagères – A0
- Une carte de superposition des UP existantes – A3

TABLE 1 : TERRITOIRE SUD

- La vallée cultivée de l'Arc
- La montagne Sainte-Victoire
- La vallée de Vauvenargues
- La campagne habitée

TABLE 2 : TERRITOIRE OUEST

- La vallée de Vauvenargues
- La campagne habitée
- Le massif du Concors et la Montagne des Ubacs
- La vallée de la Durance

TABLE 2 : TERRITOIRE NORD

- Le plateau de Cadarache
- La vallée de l'Abéou
- La Montagne de Vautubière
- La plaine agricole de Jouques à Rians

TABLE 1 : LA PARTIE SUD DU TERRITOIRE

LA VALLÉE CULTIVÉE DE L'ARC

Les limites de l'unité paysagère

Des questionnements ont d'abord émergé en limite Sud-Est pour étendre l'UP jusqu'au cours d'eau de l'Arc (hors périmètre Grand Site de France) afin de privilégier la frontière naturelle de l'Arc plutôt que la RD7. L'animateur indique que cette unité va bien au-delà de la limite du GSF, mais que la réflexion de l'atelier porte uniquement sur le périmètre du GSF.

Les participants interrogent également la limite Ouest de l'unité paysagère, à l'interface avec la montagne Sainte-Victoire, au niveau du Tholonet. Il est décidé que l'ensemble du coteau boisé du Tholonet soit intégré dans l'UP Montagne Sainte-Victoire. Au niveau des limites nord-est avec la Montagne Sainte-Victoire, les participants proposent également que la limite soit le canal de Provence.

Enfin, se pose la question de l'inclusion ou non du plateau du Cengle à cette unité paysagère. Celui-ci a effectivement des qualités paysagères et une occupation des sols qui prolonge les cultures de la vallée de l'Arc. Cependant, le plateau du Cengle forme un « ensemble paysager » culturel avec la Montagne Sainte-Victoire, qui est ancré dans l'imaginaire des habitants et des visiteurs.

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- la RD7 dont les abords (stations-services, zones d'activités, extensions urbaines) en font une figure à part ;
- la plaine cultivée qui s'étend de Châteauneuf-le-Rouge à Pourrières ;
- la « porte d'entrée » Sud-Ouest du Grand Site de France (le Tholonet et Beaurecueil).

Les caractéristiques

La vallée cultivée de l'Arc est marquée par un paysage essentiellement viticole (pas d'élevage sauf à Beaurecueil et au Tholonet) ; la reprise de la culture de l'olivier ; un grand parc photovoltaïque sur la commune de Puyloubier ; des îlots boisés et des bosquets ; des ripisylves le long des cours d'eau ; et un patrimoine bâti vernaculaire (moulin, mas etc.).

Les menaces et en jeux

→ Intégration paysagère du bâti agricole ;

→ Urbanisation le long de la RD7 qui est une vitrine et une porte d'entrée du GSF (lotissements, panneaux publicitaires, antennes électriques, climatiseurs etc.) ;

→ Installation des réseaux téléphonique, électrique etc. qui ont un fort impact visuel ;

→ Impacts du changement climatique sur la viticulture en baisse de rentabilité (arrachage) ;

→ Fermeture des chemins ruraux privés qui entraîne la disparition des sentiers de randonnée.

→ Développement des EnR, en particulier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des exploitations agricoles.

Vallée cultivée de l'Arc *© Caudex*

Silhouette urbaine de Pourrières *© Caudex*

Les abords de la RD7 accueillant bâti et lignes électriques peu intégrés *© MAMP*

LA MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE

Les limites de l'unité paysagère

Les participants interrogent la limite Est de l'unité paysagère et proposent que Rians et le massif de la Gardiole fasse l'objet d'une UP à part, – cf. UP « Collines de Rians » définie par l'Atlas des Paysages du Var. Par ailleurs, les mêmes interrogations persistent au sujet de l'intégration du Tholonet à l'UP de la vallée cultivée de l'Arc ou à celle de la Sainte-Victoire.

Lac et barrage de Bimont *© Camille Moirenc / MAMP*

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 7 sous-unités :

- la barre du Cengle ;
- l'émergence calcaire de la montagne Sainte-Victoire ;
- l'ubac de la montagne Sainte-Victoire ;
- le vallon humide du lac de Bimont ;
- le Tholonet ;
- le plateau de Bibémus ;
- le plateau boisé à l'Est (qui serait une sous-unité, ou une unité à part).

L'occupation d'un délaissé au pied de la falaise par du stationnement *© CD13*

Les caractéristiques

La montagne Sainte-Victoire est une unité paysagère singulière par sa richesse patrimoniale liée à l'influence de Cézanne et de Picasso ; la diversité de ses paysages humides (Lac de Bimont, Lac Zola, la Cause), forestiers (garrigues et pinèdes) et rocheux.

Ce mur calcaire de la Sainte-Victoire attire le regard vers le haut, son sommet. Par ailleurs, elle a une influence notable sur le climat, notamment un effet brise-vent ce qui contribue à la formation de microclimats. Enfin, ses piémonts sont l'espace privilégié pour la viticulture, l'oléiculture et accueillent un patrimoine bâti vernaculaire remarquable.

Les menaces et enjeux

→ Évolution des espaces forestiers avec le développement des pinèdes ;

→ Disparition, transformation du patrimoine bâti ;

→ Impacts liés à la surfréquentation (risque incendie, dégradation des milieux naturels etc.) ;

→ Pollution visuelle (panneaux publicitaires, clôtures disgracieuses etc.) ;

→ Développement des EnR, notamment à l'Est (Var) avec des cônes du vue ;

→ Étalement urbain ;

→ Co-visibilités entre la Montagne Sainte-Victoire et les secteurs alentours (Luberon, Sainte-Beaume, etc).

Carrières de Bibémus *© Office de Tourisme d'Aix en Provence - Sophie Spiteri*

LA VALLÉE DE VAUVENARGUES

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- Saint-Marc-Jaumegarde ;
- Vauvenargues ;
- le fond de vallée qui s'étend à l'Est de Vauvenargues.

Les caractéristiques

La vallée de Vauvenargues est un vallon froid et encaissé; structurée autour de la D10 et caractérisée par une alternance entre villages, champs cultivés, prairies, forêts et ripisylves. Elle accueille un microclimat particulier, qui induit une végétation très contrastée par rapport au reste du coeur de site.

Route paysage entre St Marc Jaumegarde et Vauvenargues *©MAMP*

Les menaces et enjeux

→ Mitage des espaces agricoles et forestiers le long de la route départementale D10 ;

→ Des extensions urbaines qui ne tiennent pas compte de la topographie de la vallée (excavation et enrochements qui sont très impactant) ;

→ Préservation et restauration des bancaou ;

→ Préservation des ripisylves.

Les limites de l'unité paysagère

Les participants proposent d'intégrer Saint-Marc-Jaumegarde à cette UP où la limite serait déplacée (Au niveau du "Prignon" sur la D10).

Centre-bourg de Vauvenargues *© Caudex*

Vallée de Vauvenargues le long de la RD10 *© Camille Moirenc / MAMP*

LA CAMPAGNE HABITÉE

Les limites de l'unité paysagère

Les participants s'interrogent sur le titre de l'unité paysagère qui semble en décalage avec le caractère très urbain du centre-ville d'Aix-en-Provence. Par ailleurs, les mêmes interrogations persistent au sujet de l'intégration de Saint-Marc-Jaumegarde à l'UP de la vallée de Vauvenargues.

Canal de Provence, Venelles *© Caudex*

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 2 sous-unités :

- le centre-ville d'Aix-en-Provence ;
- la « véritable » campagne habitée qui s'étend du nord d'Aix-en-Provence à Venelle.

Certains participants ont défini une troisième sous-unité en distinguant le centre-ville d'Aix-en-Provence et sa périphérie Est, correspondant au début du vallon de Saint-Marc-Jaumegarde.

Les caractéristiques

La campagne habitée constitue la frange la plus urbanisée du Grand Site de France. Son développement urbain a un impact significatif sur le paysage, notamment la disparition de point de vue et le mitage des terres agricoles. La campagne habitée dispose d'un patrimoine très riche (bastides etc.) ; de certaine vue cézanienne (chemin de la Margueritte) ; et d'un alignement d'arbres dans la montée des Alpes.

Le front du massif à Venelles et Aix en Provence *©MAMP*

Les menaces et enjeux

→ Étalement urbain (déboisement et excavation de la colline à Saint-Marc-Jaumegarde) ;

→ Disparition de points de vue sur le grand paysage (extensions urbaines, murets, clôtures) ;

→ Pollution visuelle (panneaux publicitaires, antennes, poteaux etc.).

Frange urbaine d'Aix-en-Provence *© Camille Moirenc / MAMP*

TABLE 2 : LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE

LA VALLÉE DE VAUVENARGUES

Les limites de l'unité paysagère

La limite Ouest de l'UP interrogent particulièrement les participants, qui pour certains la définissent à la sortie d'Aix-en-Provence après le passage de l'aqueduc Av. Jean et Marcel Fontenaille, alors que d'autres la définissent au niveau du quartier les Bonfillons, au point 348.

Prairie au bord de la Cause *© Caudex*

C'est cette dernière limite qui sera retenue. Saint-Marc-Jaumegarde se tournant plutôt vers Aix-en-Provence devient une sous-unité paysagère de la campagne habitée et la vallée de Vauvenargues reste une unité à part entière. Bien que moins cohérente du point de vue de la composition physique du territoire, cette limite définie aux Bonfillons reste plus pertinente du point de vue de la perception des habitants.

Par ailleurs, les participants proposent d'intégrer une partie du lac de Bimont et d'étendre l'unité vers le Sud, en intégrant le Vallon du Delubre.

Les sous-unités paysagères

Les participants n'ont défini aucune sous-unité paysagère pour la vallée de Vauvenargues.

Château de Vauvenargues, ancienne demeure de Pablo Picasso *© Caudex*

Les caractéristiques

La vallée de Vauvenargues se caractérise par une succession de milieux forestiers ; de collines et de mamelons où se loge un patrimoine remarquable comme le château Picasso ainsi que la barre rocheuse côté Concors ; de motifs agricoles actifs (prairies verdoyantes, culture d'aromatiques, restanques, ferme des Lamberts) qui permettent de lutter contre le risque incendie.

Les menaces et enjeux

- Mobilité ;
- Fréquentation et stationnement ;
- Risque incendie et gestion forestière ;
- Risque d'éboulement (côté Nord) ;
- Pression foncière et mitage ;
- Déprise agricole et fermeture des milieux.

Les Bourgarels - Vallée de Vauvenargues *©MAMP*

LA CAMPAGNE HABITÉE

Les limites de l'unité paysagère

Certains participants proposent d'étendre l'unité paysagère au Nord, en intégrant Meyrargues. Comme mentionné précédemment, la limite Ouest retenue se trouve au niveau du quartier les Bonfillons, au point 348.

Oliveraie, vallon des Pinchinats *© Camille Moirenc / MAMP*

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- le plateau agricole des Pinchinats ;
- le vallon habité de Saint-Marc-Jaumegarde (à la Torse) ;
- la campagne urbaine.

Le vallon humide des Pinchinats n'a pas été défini en tant que sous-unité paysagère mais bien identifié comme un motif remarquable à la végétation particulière.

Bassin d'Aix-en-Provence *© Camille Moirenc / MAMP*

Les caractéristiques

La campagne habitée est l'unité la plus urbanisée du GSF. Elle est marquée par de fortes continuités urbaines, la présence de la route et le mitage qui se développe jusque dans les vallons des Pinchinats et de Saint-Marc-Jaumegarde. De manière générale, des questions d'interface entre zone habitée et milieu naturel se posent.

Les menaces et enjeux

→ Déprise agricole ;

→ Mitage et coupure d'urbanisation (continuum urbain le long de la RD10) ;

→ Privatisation des circulations / du paysage (construction de murets et clôtures, accès à la propriété privée forestière, conflit d'usage / promiscuité entre chasseur et habitat) ;

→ Préservation du patrimoine bâti (abandon de l'aqueduc de Calèche) ;

→ Dérèglement climatique (inondation et sécheresse dans les espaces agricoles).

Vue sur Sainte-Victoire depuis Aix-en-Provence *©MAMP*

LE MASSIF DU CONCORS ET LA MONTAGNE DES UBACS

Les limites de l'unité paysagère

Les participants proposent d'étendre l'unité paysagère au Sud jusqu'à la D10 et à l'Est jusqu'au périmètre du Grand Site de France. « Après le passage du Col des Portes, on a d'un côté le massif du Concors et de l'autre la Montagne Sainte-Victoire. »

Les sous-unités paysagères

Les participants ont définie 4 sous-unités :

- la porte Ouest
- le plateau forestier de l'ancien canal
- le massif du Concors et les ubacs
- la porte Est

Les caractéristiques

Ce massif forestier est marqué par son caractère «naturel» où l'urbanisation est quasiment absente ; un patrimoine hydraulique riche mais peu lisible ; une topographie assez contraignante ; et des activités de plein air.

Les menaces et enjeux

- → Risque incendie et gestion forestière ;
- → Pollution visuelle liée aux antennes téléphoniques ;
- → Développement des EnR ;
- → Préservation du patrimoine bâti ;
- → Dérèglement climatique.

Col du Grand-Sambuc depuis le massif du Concors *© Caudex*

Le versant sud de Sainte-Victoire et le Grand Sambuc vus depuis la chapelle Sainte-Consorce *©MAMP*

Le massif du Concors et Sainte-Victoire depuis Meyrargues *©MAMP*

LA VALLÉE DE LA DURANCE

Les limites de l'unité paysagère

Les participants s'interrogent sur l'intégration de la confluence du Réal entre Peyrolles-en-Provence et Jouques.

Les sous-unités paysagères

Les participants n'ont pas défini de sous-unités paysagères mais plutôt des motifs paysagers :

- la plaine productrice (canal, gravières et parc photovoltaïque) ;
- la plaine agricole (cultures céréalières) ;
- les rives de la Durance (berges naturelles et étang des Joncquiers) ;
- la plaine urbanisée (Peyrolles-en-Provence et la zone d'activités à la Coudourousse au Nord de Meyrargues.

Les caractéristiques

La vallée de la Durance constitue un paysage ouvert avec des points de vue sur le Luberon et le massif du Concors ; marqué par une activité agricole importante ; un patrimoine hydraulique et historique riche ; un alignement d'arbre remarquable le long de la RD96.

Les menaces et enjeux

→ Pression urbaine ;

→ Préservation des terres agricoles ;

→ Risque d'inondation de la Durance ;

→ Développement des EnR, notamment l'agrivoltaïsme ;

→ Activités industrielles (notamment les projets d'extension des gravières de 200 ha) ;

→ Réseaux et infrastructures (déviation de Peyrolles) avec le développement urbain.

Le lac de Peyrolles et la base de loisirs *© Camille Moirenc / MAMP*

Vallée cultivée de la Durance *© Camille Moirenc / MAMP*

Lit mineur et ripisylve de la Durance *© François Moura / MAMP*

L'étang des Jonquiers à Meyrargues *© MAMP*

La Durance et le canal EDF *© Camille Moirenc / MAMP*

TABLE 3 : LA PARTIE NORD DU TERRITOIRE

LE PLATEAU DE CADARACHE

Les limites de l'unité paysagère

Les limites sont cohérentes. Certains participants se sont tout de même interrogés au sujet de l'intégration du Bassin d'Éclusées de Cadarache, hors périmètre GSF, dans la continuité des milieux humides situés au Nord de l'unité.

Chêne remarquable dans la réserve biologique de la Castellane © *Caudex*

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- Confluence Durance – Verdon ;
- CEA de Cadarache ;
- Chênaie - forêt de Cadarache

Une partie des participants a défini une troisième sous-unité correspondant aux paysages forestiers de Cadarache, y compris ceux situés dans l'emprise du CEA.

Chantier du centre CEA de Cadarache © *MAMP*

Les caractéristiques

Le plateau de Cadarache se caractérise par ses milieux humides (zone humide, ripisylve et prairie humide) alimentés par la Durance et le Verdon ; un paysage forestier et des pâturages ponctués de chênes champêtre remarquables ; ainsi qu'un paysage industriel à vocation énergétique.

En effet, le CEA de Cadarache a un impact considérable sur le paysage, notamment par l'ampleur du site et les nuisances visuelles et sonores qu'il génère.

Les menaces et enjeux

→ Gestion de l'interface entre les milieux forestiers et le site industriel de Cadarache ;

→ Risque incendie et gestion forestière ;

→ Impacts du changement climatique sur les zones humides ;

→ Enjeu écologique, - pour préserver ce grand corridor écologique régional ;

→ Préserver les zones humides et les milieux forestiers ;

→ Enjeu industriel, - le CEA de Cadarache est un site de recherche et d'expérimentation d'échelle international ;

→ Contenir le site industriel dans son emprise actuelle.

LA VALLÉE DE L'ABÉOU

Les limites de l'unité paysagère sont cohérentes.

Les sous-unités paysagères

Alors que certains participants ont considéré la vallée de l'Abéou comme une seule unité paysagère, d'autres ont défini 2 sous-unités :

- la vallée cultivée dans la continuité de Saint-Paul-lès-Durance ;
- la vallée boisée plus encaissée et plus étroite qui s'étend jusqu'à Rians.

Ruisseau de l'Abéou *© Caudex*

Les caractéristiques

Cet affluent de la Durance alimente la plaine agricole et ses domaines. L'Abéou est également connu pour ses cascades de tuf et son fond de rivière très particulier d'un point de vue géologique.

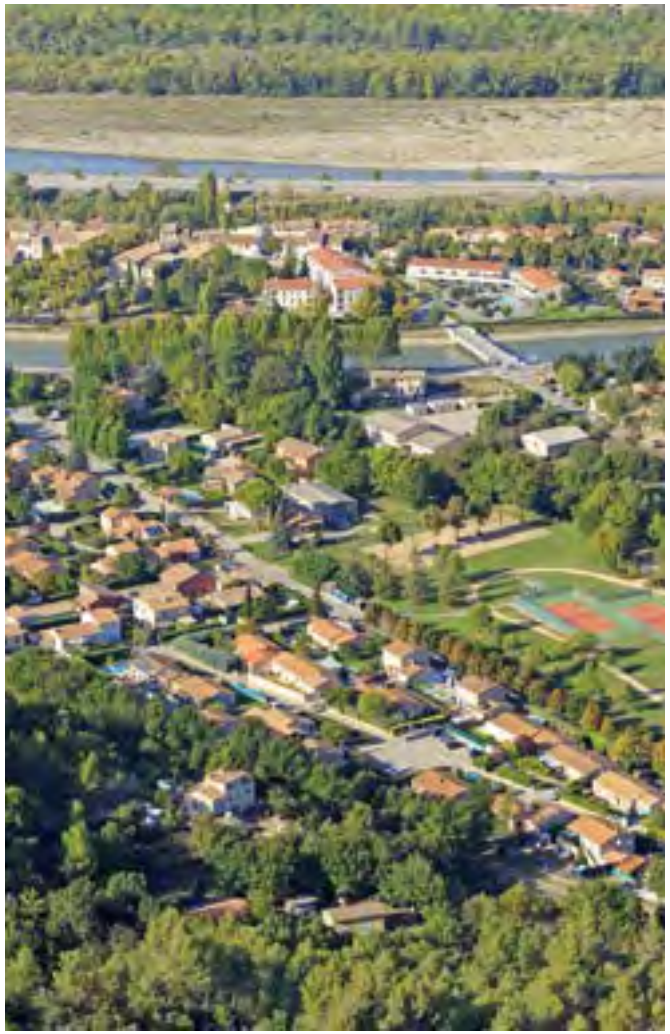

Confluence de l'Abéou, Saint-Paul-lez-Durance *© Camille Moirenc / MAMP*

Les menaces et enjeux

→ Enjeu lié à l'eau potable ;

→ Étalement urbain / mitage des espaces forestiers ;

→ Déprise agricole : la plaine est toujours cultivée mais elle compte peu d'exploitations car la plupart des agriculteurs viennent « de l'extérieur ». Un projet de maraîchage avec le soutien de la collectivité permet de fournir la cantine scolaire et les habitants ;

→ Pollution du cours d'eau à la source et par nappe phréatique ;

→ Impacts du changement climatique sur les zones humides, le cours d'eau et sa ripisylve ;

→ Développement des EnR dans la forêt de Cadarache, au Nord-Est de l'unité paysagère.

LA MONTAGNE DE VAUTUBIÈRE

Les limites de l'unité paysagère

Les limites sont cohérentes, excepté au Sud de la montagne de Vautubière où la limite mériterait de s'aligner sur la ligne topo 400 mètres. Les participants s'interrogent sur le fait d'intégrer le plateau de Bèdes au titre de l'unité paysagère.

La vigie de Vautubière *© Camille Moirenc / MAMP*

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- la montagne de Vautubière et son massif boisé ;
- la zone agricole du plateau de Bèdes ;
- les fonds de vallons.

Les caractéristiques

La montagne de Vautubière regroupe une diversité de paysages : la montagne calcaire qui ressort de son massif boisé de feuillus et de résineux ; les bocages de chêne vert, restanques et bories qui font la qualité paysagère du plateau de Bèdes qui est traversé par la Route D11 bordée d'arbuste taillés en topiaire ; et les fonds de vallons boisés et humides qui plongent en direction de la Durance et façonnent un paysage escarpé visible depuis la RD96 et la A51 qui longent le périmètre du Grand Site de France.

OPP (U10c) Mosaïques Provençales de Bédes-Séouve-Vautubière-Jouques *©MAMP*

Les menaces et enjeux

→ Développement des EnR ;

→ Risque incendie et gestion forestière ;

→ Développement de l'agriculture intensive et disparition des bocages de chêne vert qui regroupent la faune et la flore des milieux ouverts et fermés.

Ensemble cultivé, Abbaye Notre-Dame de Fidélité *© Camille Moirenc / MAMP*

Vue sur la Montagne de Vautubière depuis le plateau de Bèdes *© MAMP*

LA PLAINE AGRICOLE DE JOUQUES À RIANS

Les limites de l'unité paysagère

Les participants se sont interrogés sur le caractère agricole mentionné dans le titre, ne le trouvant pas assez représentatif de cette unité, qui est également boisée et très urbanisée dans sa partie Ouest. Après plusieurs échanges, il est décidé de conserver le terme « agricole » plutôt que «périurbain» afin de valoriser et de préserver la vocation agricole de la plaine du Réal.

Par ailleurs, les participants ont proposé d'intégrer les piémonts cultivés du Concors au Sud de l'unité. La fermeture des milieux, notamment d'anciennes parcelles cultivées, complique la définition des limites Sud de cette unité. Les participants ont choisi d'inclure ces friches agricoles dans l'unité pour rappeler l'histoire agricole et appuyer l'ambition de remise en culture.

Les sous-unités paysagères

Les participants ont défini 3 sous-unités :

- la campagne habité, de Peyrolles-en-Provence à Jouques;
- la plaine agricole du Réal, de Jouques à Rians ;
- le massif boisé en lien avec le Concors.

Un groupe de participants a défini les sous-unités en fonction de la production agricole : avec à l'Est de la plaine les céréales ; au centre un mélange de viticulture et de céréales ; et plus on se décale vers l'Ouest plus le mode de culture évolue vers la production de plante aromatique afin de mettre en évidence les différents motifs agricoles.

Les caractéristiques

La plaine agricole de Jouques à Rians forme une mosaïque de paysages urbanisé, agricole et arboré. Son réseau hydrographique important en fait un territoire propice à l'agriculture qui se concentre dans les vallons et la plaine du Réal. De son embouchure (la Durance) à Jouques, la plaine a été largement urbanisée jusque dans les reliefs boisés.

Développement urbain de Jouques © *Caudex*

Parcelles cultivées et irriguées dans la plaine de Rians à Jouques © *Caudex*

La plaine de Marine à Jouques © *Camille Moirenc / MAMP*

Les menaces et enjeux

→ Développement des EnR, notamment de parc photovoltaïque privés à Ollières (domaine de Saint Hilaire) en plein cône de visibilité ;

→ Étalement urbain « quasiment 50% de la population de Jouques habitent dans des hameaux assez éloignés du cœur de village » ;

→ Risque incendie lié au mitage des espaces forestiers ;

→ Impacts du changement climatique sur les cultures.

CONCLUSION

Cette séance de travail collective a permis à la fois de questionner les périmètres et les dénominations des unités paysagères et de dresser un portrait précis des paysages du Grand Site de France.
En effet, l'atelier a été l'occasion pour les acteurs de décrire les paysages qu'ils pratiquent au quotidien et d'identifier les enjeux qui y sont associés. Il a également permis de distinguer les enjeux spécifiques à une partie du territoire des enjeux communs au territoire labellisé. Cette connaissance constitue la matière première qui servira à alimenter le rapport de diagnostic.

Une réunion de travail entre le bureau d'étude Caudex et la maîtrise d'ouvrage permettra d'arrêter le choix des unités paysagères du Plan de Paysage. Cette proposition finale pourra être présentée à l'ensemble des acteurs en atelier 4 prévu le 12 décembre 2025.

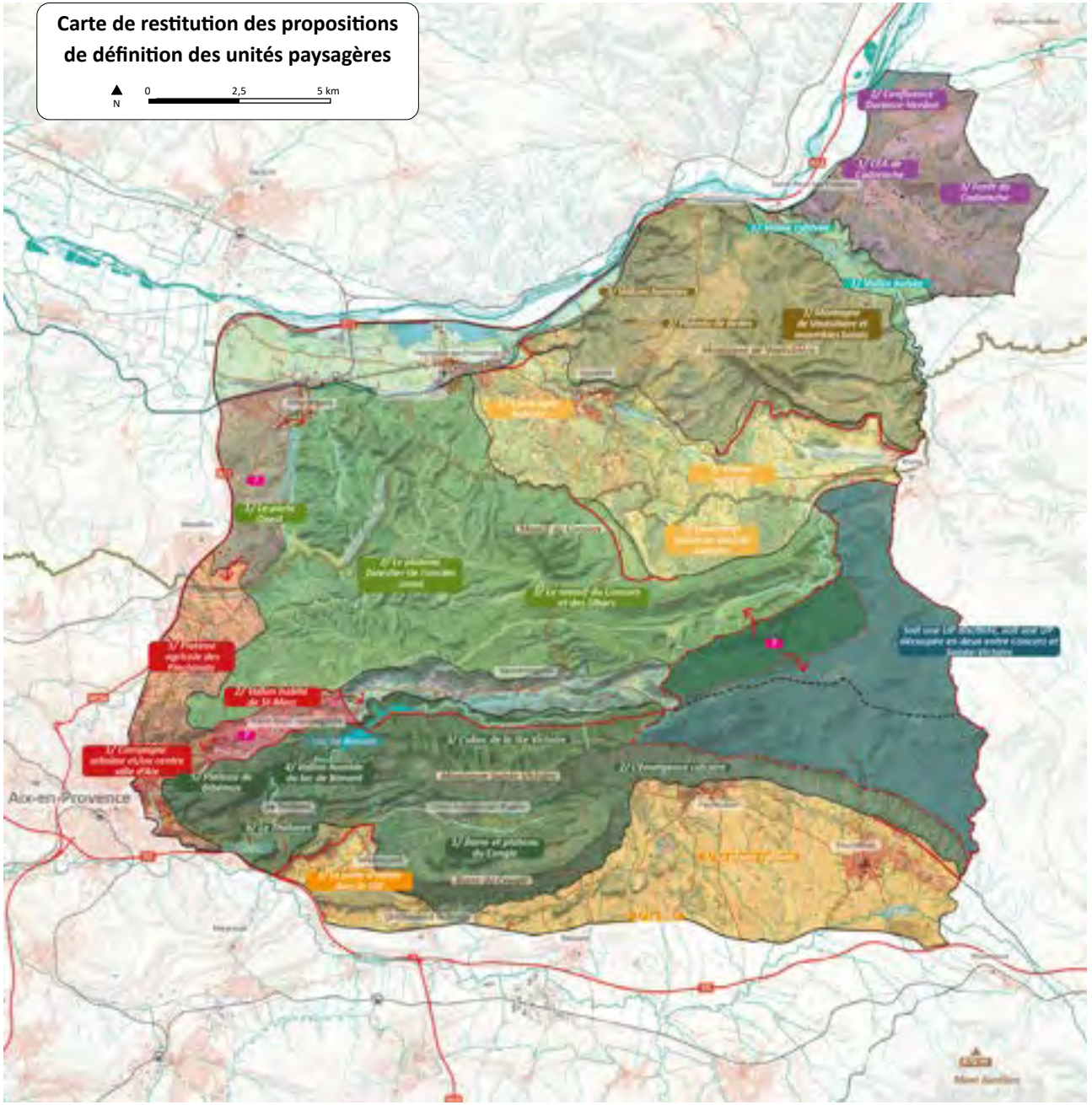

ATELIER 2 ET 3 : CO-CONSTRUCTION DU DIAGNOSTIC

- **3 novembre 2025 de 9h à 16h**
- **Parc municipal des sports à Venelles**

OBJECTIF DE L'ATELIER

L'objectif de cette seconde phase d'atelier est de recueillir des éléments qui viendront compléter le diagnostic. Les participants sont interrogés sur les atouts et les faiblesses de leur territoire afin de faire émerger les premiers enjeux thématiques concernant les paysages de l'eau, urbains, cultivés, forestiers, mythiques et de ressourcement ainsi que d'infrastructures et producteurs d'énergies.

Pour cet atelier 2 et 3, le massif du Concors sera autant ciblé que la partie plus connue de la montagne Sainte-Victoire.

UN PAYSAGE EN COMMUN

Les atouts du territoire : de grands ensembles boisés de qualité ; une agriculture mosaïque diversifiée ; des centre-bourgs aux qualités architecturales ; un patrimoine vernaculaire important ; un paysage mythique et reconnu ; de nombreux points de vue sur le territoire.

Les points faibles du territoire : un territoire soumis aux risques ; un mitage urbain des paysages ; la fermeture des paysages ; le développement des énergies renouvelables ; des secteurs sous pression (fréquentation) ; des infrastructures et zones économiques peu intégrées.

LES THÉMATIQUES IDENTIFIÉES

Les paysages urbains :
noyaux urbains historiques, localisation des villes et villages dans la géographie du territoire, entrées de ville, noyaux urbains « coupés » en deux parties, des barrières physiques importantes (canaux, autoroutes), les « franges » urbaines au contact du coeur de site, mitage des espaces boisés et agricoles, ZI et ZAE, une organisation issue du Moyen-Age.

Les paysages cultivés :
des terroirs diversifiés entre le nord, le sud, et l'intérieur du site, des paysages vernaculaires issus d'anciennes pratiques agricoles, des cultures méditerranéennes qui forgent l'image du territoire, effets du changement climatique, des cultures irriguées, enfrichement, disparition d'éléments dans le paysage, les domaines agricoles hérités de l'Antiquité.

Les paysages forestiers :
gestion (multifonctionnelle) publique, gestion privée, mémoire des feux de forêts, gestion post-incendie, régénération naturelle, OLD, pistes, ouvrages et équipements DFCI, espace d'accueil de la biodiversité, fraicheur, effets du changement climatique, enfrichement, lisières avec les espaces urbains et les espaces agricoles, lisières intra-forestières…

Les paysages de l'eau et leurs évolutions :
vallées humides, ripisylves, réseau d'irrigation des cultures, lacs de barrage intégrés dans un paysage emblématique, évolution climatique, le patrimoine hydraulique, le savoir-faire hydraulique, gravières situées au bord de la Durance, accueil d'EnR, végétalisation des bords de canaux, les milieux naturels aquatiques ou liés à l'eau.

Les paysages mythiques et de ressourcement :
la reconnaissance du paysage par l'oeuvre de Cézanne, les pèlerinages et l'aspect sacré des massifs, la route Cézanne, l'ancienne RN7, les points de vue, les massifs synonymes, l'accessibilité, la surfréquentation, la méconnaissance de la partie nord du territoire, les activités de pleine nature, les portes d'entrées dans le GSF, les espaces de stationnement.

Les paysages d'infrastructures et producteurs d'énergies :
les paysages d'EnR, les anciens sites de carrières et leur intégration dans le paysage, les espaces industriels de la vallée de la Durance, les infrastructures comme des limites « infranchissables » qui encadrent le territoire du GSF, les stations-services, les pôles d'échange multimodaux, les lignes aériennes électriques, téléphoniques et haute tension.

DÉROULÉ DE L'ATELIER

- **9h – 9h30 : Accueil et café. (30 min)**
  Accueil des participants et introduction par le président et le vice-président du Grand Site de France Concors - Sainte-Victoire.
- **9h30 – 9h50 : Introduction 'brise-glace' (20 min)**
  Jeu sur la perception du territoire de type « Géoguessr ».
- **9h50 – 10h10 : Temps de présentation par Caudex, et d'échange en plénière (20 min)**
- **10h20 – 12h00 : Animation des ateliers de travail (1h40)**
  3 tables thématiques sont prévues par demi-journée. Le temps de travail se divise en deux parties et chaque participant traite deux thématiques par demi-journée.

  > Des mots clés liés à la thématique, ainsi que des photos sont présentés sur la table. Il peut s'agir de motifs paysagers, ou de dynamiques en cours sur le territoire.

  > L'animateur demande aux participants de choisir chacun un mot clé et/ou une photo qui représente une fierté et une inquiétude relative aux paysages du GSF.

  > L'animateur démarre le débat, en questionnant les participants sur leurs choix. Les autres participants sont invités à réagir face aux fiertés et inquiétudes présentées.

  > En conclusion des échanges, l'animateur peut interroger les participants sur les forces et les faiblesses du territoire au regard de la thématique abordée.

  Au bout de 30 minutes, l'animateur conclu la séance de travail, et indique aux participants de choisir une autre table ronde.
- **12h20 – 13h30 : Pause déjeunatoire (1h10)**
- **13H30 – 15H10 : Animation des ateliers de travail (1h40)**
  L'organisation est la même que pour les ateliers du matin.
- **15h10-15h30 : Temps de restitution en plénière (20 min)**
- **15h30-15h40 : Conclusion de l'atelier (10 min)**
  Conclusion générale et rappel de la prochaine date d'atelier, le 12 décembre 2025 pour la définition des enjeux.

ORGANISATION DE L'ATELIER

Chaque table ronde dispose de :

- → Une grille de questions par UP – A4
- → Photographies qui illustrent la thématique – A5
- → Une carte thématique – A3
- → Des mots clés imprimés – A5
- → Une carte des paysages – A1

ATELIERS TRAITÉS LE MATIN :

Table 1 : les paysages urbains

Table 2 : les paysages forestiers

Table 3 : les paysages cultivés

ATELIERS TRAITÉS L'APRÈS-MIDI :

Table 4 : les paysages de l'eau

Table 5 : les paysages mythiques et de ressourcement

Table 6 : les paysages d'infrastructures et producteurs d'énergie

Exemple : thématique des paysages forestiers

TABLE 1 : LES PAYSAGES URBAINS

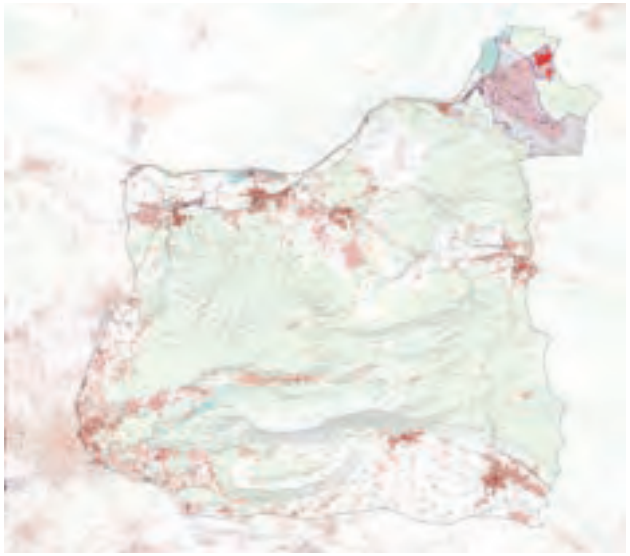

Les sites urbains identifiés

Les sites retenus ne correspondent pas tant à un bâtiment pris individuellement mais à la **forme urbaine du village provençale** dans son rapport au paysage.

Les participants ont exprimé leur attachement à :

- Vauvenargues dans son dialogue avec le château Pablo Picasso et le vallon du Délubre ;
- Pourrières pour les perspectives sur la Sainte-Victoire depuis le château et le haut village ;
- Meyrargues et son perron rocheux entouré d'une « mer de forêt » ;
- Peyrolles-en-Provence pour sa vue inhabituelle sur la Sainte-Victoire et le Concors ;
- Le Tholonet pour la transition entre l'urbain et la pleine nature via la Route Cézanne ;
- Jouques et son point de vue depuis le pré ;
- Puyloubier qui se trouve au pied de la Sainte-Victoire.

Il est intéressant de noter que Rians ainsi qu'Aix-en-Provence n'ont pas été mentionnés.

Les **espaces de rencontre et de sociabilisation** caractéristiques du coeur de village provençale ont également été cités : jeu de boule, place de village, fontaines etc.

De nombreuses **vues emblématiques, du quotidien ou inattendues** ont été mentionnées :

- Vue sur la Sainte-Victoire depuis Venelles le haut et depuis l'esplanade Cézanne (peu connu) ;
- Vue sur la haute vallée de l'Arc,- le paysage habité ;
- Vue difforme sur la barre du Cengle cachant Sainte-Victoire depuis Châteauneuf-le-Rouge ;
- Vue sur le paysage agricole et la Sainte-Victoire depuis le Chemin de la Présidente à l'ouest de Venelles (hors périmètre Grand Site) ;
- Vue sur le Verdon et les Alpes depuis Saint-Paul-lèz-Durance ; vue sur la Sainte-Victoire depuis l'échangeur d'Aix-en-Provence.

Partie de pétanque, Le Tholonet © *Véronique Paul / GSCSV*

Enfin, plusieurs **éléments architecturaux** ont été cités :

- Chapelle Sainte-Consorce isolée en pleine nature ;
- Petite construction en pierre dans les oliveraies au-dessus du Parking du Toscan ;
- Prieuré Sainte-Victoire ;
- Pont de Bayeux (entrée Grand Site) ;
- Ruelle de Vauvenargues ;
- Place devant la Mairie de Saint-Paul-lès-Durance ;
- Oppidum d'Untinos en tant que motif paysager (Saint-Antonin-sur-Bayon).

Village de Jouques © *Camille Moirenc / MAMP*

Village de Meyrargues © *Camille Moirenc / MAMP*

Les fiertés relatives aux paysages urbains

- La préservation des coeurs de village et du patrimoine bâti qui y est associé, notamment les infrastructures hydrauliques (fontaines, lavoirs, aqueduc etc.) ;
- Le jeu de boule pour le lien social que ça permet ;
- Préservation de la Route Cézanne et de ses abords ;
- Les vues sur la Sainte-Victoire et le grand paysage.

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- L'insertion des nouveaux bâtiments qui risquent de dénaturer les coeurs de village ;
- Le manque d'évolution et d'adaptation des villages aux réalités et besoins des habitants (besoins en nouveaux logements, problèmes liés au stationnement, implantation de panneaux photovoltaïques privés) ;
- Les difficultés pour des petites communes à maîtriser l'urbanisation ;
- La banalisation de l'architecture, des entrées de ville et des formes urbaines ;
- L'insertion paysagère des ZAE (« sacrifice » des entrées de ville pour préserver les coeurs de village) ;
- Le développement des EnR, en particulier de panneaux solaires sur toitures en centre historique ;
- Le mitage des espaces agricoles et naturels ;
- L'ouverture à l'urbanisation de zones protégées des documents d'urbanisme PLUi ;
- Le développement des ZAE (à chaque commune sa ZAE qui fait concurrence aux petits commerces) ;
- La pression foncière et accessibilité des logements aux ménages disposant de revenus modestes ;
- Le développement de villages faussement provençaux (enrochement, fontaine à St-Marc-Jaumegarde).

LES ENJEUX POUR LES PAYSAGES URBAINS

→ Maîtrise de l'urbanisation ;

→ Qualité architecturale des villages provençaux ;

→ Gestion du foncier et la protection des espaces naturels et forestiers.

Lotissement pavillonnaire, Venelles *© Camille Moirenc / MAMP*

TABLE 2 : LES PAYSAGES FORESTIERS

Les sites forestiers emblématiques identifiés

Les participants ont exprimé leur attachement à des lieux variés, représentatifs de la richesse du Grand Site :

• **Massifs et versants** : Sainte-Victoire (faces nord et sud, plateau du Cengle – partie boisée), montagne des Ubacs, plateau de Bibémus ;

• **Forêts publiques** : Forêt domaniale de Cadarache (arbres remarquables, ilots de vieillissement), Forêt domaniale de la Gardiole, Domaine départemental de Roques Hautes, Forêt communale de Peyrolles-en-Provence, Forêt communale de Meyrargues, Domaine départemental de la Sinne et Lambruisse

• **Vallées et villages** : Le Tholonet, Vauvenargues, Puyloubier, Saint-Antonin, Jouques, vallée de Vauvenargues.

• **Espaces - milieux spécifiques** : ripisylves, prairies humides, oliveraies, zones agro-pastorales,

• **Sites spécifiques** : Pic des Mouches, Torrent du Bayon, Vallon de Saunaresse (Jouques), Vallon de la Gardiole, confluence Verdon/Durance sur les hauteurs de Peyrolles-en-Provence, col des portes, vallon du Délubre.

Les fiertés relatives aux paysages forestiers

Les points forts des paysages forestiers du Grand Site de France sont largement reconnus :

- Entité forestière d'un seul tenant, - structure emblématique du territoire qui se voit de loin et depuis de nombreux endroits ;
- Diversité et mosaïque des milieux : alternance de forêts, zones ouvertes, ripisylves et cultures ;
- Valeur écologique et patrimoniale : arbres remarquables, forêts sénescentes, ilot de vieillissement, biodiversité élevée ;
- Qualité paysagère : beauté des panoramas, perspectives emblématiques ;
- Usages et pratiques durables : entretien pastoral des massifs, agriculture, activités de pleine nature ;
- Préservation globale du site : sentiment partagé d'une gestion respectueuse et d'une forte identité paysagère y compris pour la DFCI (entretien des BDS) ;
- Résilience paysagère et gestion raisonnée : espace d'expérimentation en termes de gestion qui nécessite un travail en dentelles dans la gestion forestière (ex : prise en compte des chiroptères sur le Domaine départemental du Taulisson, ilot d'avenir > ONF en FC de Pourrières).

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- Risque incendie : aggravé par le changement climatique et la sécheresse ;
- Perte de biodiversité et de qualité paysagère, affaiblissement des essences : mortalité importante sur les chênes pubescents, disparition des haies, impact des coupes forestières (ex : Pourrières qui a arrêté les coupes en forêt communale car interventions trop impactantes);

Incendie de la Sainte-Victoire, le 28 août 1989 *© Les Amis de Sainte-Victoire*

Ensemble boisé entre le massif du Concors et le bassin d'Aix-en-Provence *© Caudex*

- Urbanisation et mitage : habitat dispersé, infrastructures énergétiques (CEA, ITER), fragmentation des paysages, impact des OLD (généré par le mitage) ;
- Sur-fréquentation et conflits d'usages : randonnée, chasse, vélo ; chasseurs vs promeneurs, acceptation difficile des travaux forestiers par le public ;
- Disparition des chemins ruraux, multiplication des pistes carrossables ;
- Gestion forestière complexe : coûts élevés, qualité des travaux, adaptation aux enjeux climatiques ;
- Changement climatique : risque accru d'incendies, de sécheresse, contraste entre la nécessité d'avoir des ilots de fraicheurs et l'application des OLD, réflexion et questionnements sur les essences d'avenir et la gestion forestière à mettre en place : Quelles espèces vont disparaître ? d'autres apparaître ? ;
- Pression sur les milieux : surdimensionnement des engins, multiplication des pistes carrossables, engrillagement, clôtures ;
- Pression visuelle : fleurissement très (trop) important des panneaux et signalétiques ;
- Manque de moyens financiers pour une gestion multifonctionnelle pérenne (équipements, prévention incendie) ;
- Manque de débouchés sur la filière (ex : pin d'Alep).

Mitage des espaces forestiers, Jouques *© Camille Moirenc / MAMP*

Les enjeux pour les paysages forestiers

→ La préservation de la mosaïque paysagère et la diversité écologique : les contrastes entre forêts, zones ouvertes, ripisylves, oliveraies pour conserver la richesse écologique et esthétique ; préservation des sites emblématiques.

→ La résilience face au changement climatique : Adaptation de la gestion forestière (nouvelles essences, régénération naturelle), anticipation des risques incendie, expérimentation.

→ Les risques du mitage pour le maintien des continuités écologiques : contrôle de l'urbanisation, éviter la fragmentation des espaces forestiers.

→ La gestion durable et concertée des forêts : l'intégration des enjeux paysagers, écologiques et socio-économiques dans les pratiques sylvicoles et la DFCI.

→ Le maintien des usages traditionnels et la multifonctionnalité des espaces : un équilibre entre le pastoralisme et l'agriculture pour éviter la fermeture des milieux.

→ La valorisation de l'identité paysagère et l'accueil du public : communication sur les paysages emblématiques, l'organisation des usages pour réduire les conflits, la sensibilisation à la gestion forestière et à la nécessité des coupes et travaux

Transport des grumes de pin - Piste du Delubre - Vauvenargues *©MAMP*

TABLE 3 : LES PAYSAGES CULTIVÉS

Les sites cultivés identifiés

Le choix des sites témoigne de la **diversité des paysages agricoles** structurés en vallon, plateau ou plaine. L'ensemble des terroirs agricoles du GSF sont listés comme des ensembles cultivés de qualité par les participants à la table ronde :

- Les vallons autour de Jouques et Rians ;
- Le vallon du Col des Portes ;
- Le vallon des Pinchinats ;
- Le vallon du Delubre ;
- Le plateau de Bèdes ;
- Le plateau de la barre du Cengle ;
- La plaine viticole de la haute-vallée de l'Arc ;
- La plaine agricole de la vallée de la Durance.

C'est également la **diversité des cultures et l'attachement aux cultures locales et provençales qui est listé** : oliveraies de plaine comme de coteaux, champs de plantes aromatiques et de lavande de la vallée de Vauvenargues ; ainsi qu'un attachement aux **domaines agricoles** : comme le Domaine de Lambruisse ou le Domaine de Trempasse.

Ceux-ci témoignent de l'**organisation historique du territoire agricole** qui perdurent. Les paysages agricoles le long de la Route Cézanne (D17) ont également été cité parmi les sites d'attachement.

Les fiertés relatives aux paysages cultivés

De manière générale, les participants ont relevé la **contribution de l'agriculture à la qualité et la spécificité des paysages** du Grand Site. En effet, elle contribue à la mise en scène d'éléments paysager et à la construction de point de vue multiples : oliveraies à Roques Hautes en avant-scène de la montagne Sainte-Victoire, les champs de lavandes devant le château du Tholonet etc.

Les autres fiertés citées :

- La préservation des paysages agricoles, des cultures provençales et les traditions pastorales ;
- La diversification et la réintroduction de cultures (amandier, pistachier par exemple) notamment via les incendies qui ont induit l'exploitation de parcelles qui s'étaient enfrichées ;
- Diversité de la production agricole qui participe à l'embellissement des paysages ;

Plaine et ferme de Chante-merle *© Camille Moirenc / MAMP*

- La multitude de labels sur le territoire qui illustrent une identité et un savoir-faire agricole, notamment à travers les AOP, AOC, IGP ;
- Une agriculture qui abrite une forte biodiversité et qui permet la préservation d'habitats, notamment d'espèces protégés ;
- La gestion de l'eau (SCP) et le patrimoine hydraulique qui s'est développé pour irriguer les cultures et guider

Troupeau de moutons sur les crêtes de la montagne Sainte-Victoire *© Véronique Paul / GSCSV*

l'eau dans le paysage agricole (canaux etc.). Passage d'un paysage de cultures « sèches » à un paysage irrigué ;

- La réouverture équilibrée de paysages cultivés en fond de vallées pour créer des coupures d'incendies ;
- Le maintien d'une organisation agraire par « domaines » et bastides ;
- L'existence du Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence [CHAMP] ;
- Les zones agricoles protégées [ZAP] de Jouques, le Tholonet et les Pinchinats ;
- De nombreux producteurs engagés en agriculture biologique ;
- Des production locales représentées dans les marchés de village et dans le patrimoine culinaire ;
- L'installation de jeunes agriculteurs ;
- Un parcellaire de taille modeste et de nombreux chemins ruraux qui ont une symbolique dans les paysages, par leur dénomination par exemple (les carraires) ;
- Le maintien de perspectives et points de vue sur le grand paysage ;
- Une agriculture qui génère de l'économie locale.

Moulin distillerie Saint-Vincent, Jouques *© Xavier Nicolle / MAMP*

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- Etalement urbain avec « l'ouverture » de zones AU dans les documents d'urbanisme ;
- Le mitage des terres agricoles et la disparition de points de vue ;
- Les projets économiques d'extensions de carrières dans le Val de Durance ;
- Le partage de la frontière et des lisières agricoles et les conflits d'usage entre bergers – chasseurs – promeneurs. Les chemins ruraux privatisés par les propriétaires qui n'ont plus la culture des pratiques agricoles et qui ne souhaitent pas que les promeneurs se déplacent sur ces chemins ruraux ;
- L'intensification agricole par l'agrandissement des parcelles et la disparition de haies ;
- La déprise et l'enfrichement des terres agricoles les plus difficiles d'accès, notamment en coeur de site et parfois issues d'une rétention foncière ;
- La disparition d'un patrimoine agricole vernaculaire (restanques etc.) ;
- La pression liée aux EnR dans les parcelles cultivées ;
- L'intégration des infrastructures d'EnR, en particulier des panneaux solaires sur bâtiments agricoles ;
- Le changement d'usage des bâtiments agricoles, notamment des domaines et des bastides vers de l'habitat ou des résidences secondaires ;
- L'évolution de pratiques agricoles, notamment les fortes densités de plantations de fruitiers dans le Val de Durance, qui induisent des besoins en irrigation ;
- Les impacts du dérèglement climatique (sécheresse et évolution des cultures) notamment pour l'économie agricole ;
- Les projets de réouverture de parcelles anciennement cultivées sur des espaces désormais classés en EBC ;
- Utilisation de produits phytosanitaires et ses conséquences sur le biodiversité.

Les enjeux pour les paysages cultivés

→ Diversité et qualité des paysages cultivés ;

→ Maintien de parcelles cultivées et du pastoralisme, notamment pour lutter contre les incendies ;

→ Mitage urbain ;

→ Pression liée aux EnR dans les espaces cultivés et sur les bâtiments agricoles ;

→ Classement et protection des espaces cultivés dans les documents d'urbanisme (ZAP, PAEN).

Vallon cultivé, Meyrargues *© Camille Moirenc / MAMP*

TABLE 4 : LES PAYSAGES DE L'EAU

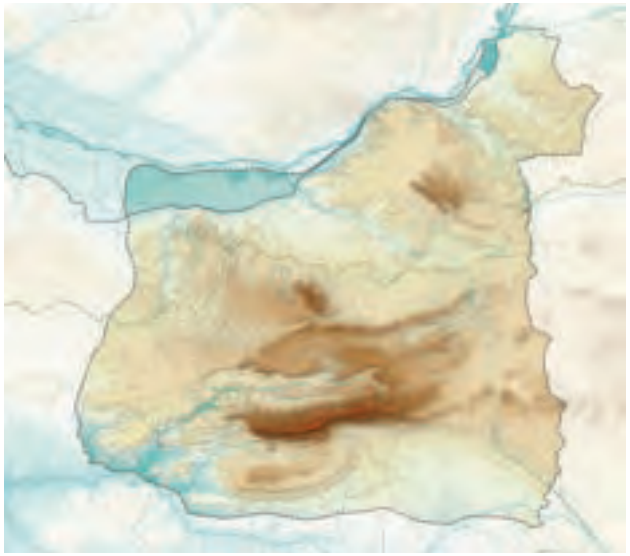

Les sites identifiés

Dans l'ensemble les participants ont une bonne connaissance des paysages de l'eau. Ils ont exprimé leur attachement à des lieux variés, qu'ils soient naturels ou anthropiques :

- L'ancien canal du Verdon ; les aqueducs romains, et les vestiges de l'aqueduc de Saint-Antonin ;
- La vallée de l'Abéou ;
- La Cause et les gorges de l'Infernet ;
- Le vallon de l'Infernet et sa ripisylve de chênes blancs ;
- Le Bayon, sa cascade et sa ripisylve ;
- Le Real ;
- Les vasques du vallon du Délubre ;
- Les barrages de Bimont et du lac Zola ;
- Les gorges de la Petite Mer,
- La carrière de Peyrolles ;
- La Durance et ses abords, ainsi que l'ancien pont Mirabeau ;
- Les activités nautiques implantées dans l'ancienne carrière de Peyrolles-en-Provence ;
- Le vallon des Pinchinats ;
- Le vallon de la Torse ;
- La prairie humide de la Traconnade à Jouques ;
- Les bords du canal de Provence.

Les fiertés relatives aux paysages de l'eau

- Patrimoine hydraulique du territoire : la diversité et la qualité des ouvrages qui témoignent d'une histoire de l'eau remontant à l'antiquité et qui traverse les époques ;
- La préservation et la diversité des paysages naturels et des espèces (richesse écologique et biodiversité préservée : ripisylves, cascade de tuf, etc.) ;
- La diversité des eaux naturelles (thermales, souterraines, stockées en lacs etc.) ;
- Les aménagements du lac de Peyrolles (reconversion de la carrière en base de loisirs) ;
- Les itinéraires de découvertes autour de l'eau et de son patrimoine (sentier du canal du Verdon) ;
- Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau (fontaine, lavoir, miroir, bassin etc.) ;
- La bonne gestion de l'eau et qualité des infrastructures par la SCP (solidarité et partage amont - aval) ;

Rivière de l'Abéou et sa ripisylve *© Caudex*

- Les systèmes d'irrigation en dehors de la SCP, notamment les associations syndicales autorisées [ASA] et l'intérêt qu'elles présentent en termes de paysage ;
- Le canal de l'EDF et la production d'électricité à partir d'une ressource naturelle ;
- Le travail de prévention du risque inondation et préservation des milieux aquatiques par Menelik, - l'établissement public chargé de la gestion des bassins de l'Arc, de la Cadière et de la Touloubre.

Barrage du lac de Bimont *© Caudex*

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- Etalement urbain avec « l'ouverture » de zones AU dans les documents d'urbanisme ;
- La gestion du risque inondation et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme (étalement urbain en zone inondable, évolution du lit mineur etc.) ;
- Les impacts du changement climatique sur les milieux humides : sécheresse, perte de biodiversité, épuisement de la ressource et modification des paysages ;
- La gestion de la fréquentation sur sites naturels et artificiels ;
- La privatisation des berges et les accès aux cours d'eau pour la randonnée et l'entretien des ouvrages, en particulier les berges de l'Arc, quasiment inaccessibles à l'exception de plusieurs parcs.
- Le canal de Provence est lui aussi inaccessible alors qu'il pourrait être le support d'activités et de loisirs ;
- La perte d'utilité fonctionnelle du patrimoine hydraulique;
- L'entretien du patrimoine hydraulique (actif ou inactif) ainsi que la restauration et la mise en valeur des vestiges archéologiques ;
- Le risque de conflit du partage lié à la ressource hydrique en cas de forte sécheresse ;

Ancien canal du Verdon *© Camille Moirenc / MAMP*

La Durance et le canal EDF *© Camille Moirenc / MAMP*

- La qualité de l'eau / pollution des cours d'eau, nappes phréatiques etc.et notamment la pollution de l'Arc par les rejets de la zone industrielle de Rousset et la viticulture par exemple ;
- L'artificialisation et imperméabilisation des sols ;
- Le prix de l'eau d'irrigation pour les agriculteurs.

Les enjeux pour les paysages de l'eau

→ Pression sur le caractère intimiste des paysages naturels de l'eau ;

→ Fragilité des milieux aquatiques face aux évolutions urbaines et agricoles (imperméabilisation, pollution des sols) ;

→ Méconnaissance de la richesse du patrimoine hydraulique historique.

Siphon aval de Trempasse - Ancien Canal du Verdon aménagé en itinéraire de randonnée *© MAMP*

Ripisylve du Real à Jouques *© MAMP*

TABLE 5 : LES PAYSAGES MYTHIQUES ET DE RESSOURCEMENT

En prémices des échanges, un débat entre les participants à lieu à propos des terminologies choisies pour cette thématique.

Selon eux, le territoire offre des paysages mythiques aux visiteurs, qui viennent de loin pour rechercher cette atmosphère, tandis que les paysages de ressourcement sont plutôt liés aux besoins des habitants du Grand Site de France.

Selon certains participants, ces termes seraient à dissocier l'un de l'autre, car les attentes ne sont pas les mêmes.

Les sites identifiés

A l'unanimité, les participants ont choisi d'évoquer des sites qui se concentrent autour de la montagne Sainte-Victoire ce qui montre ainsi le déséquilibre de reconnaissance entre la partie Nord et Sud du Grand Site Concors – Sainte-Victoire, et notamment :

- La plaine de Roques Hautes ;
- Le cœur du massif forestier de la Ste-Victoire ;
- Le plateau de Bibémus et les terres rouges.

Les participants ont également exprimé leur attachement au sites suivants :

- Le panorama depuis la montagne de Vautubière ;
- La vue sur la haute-vallée de l'Arc ;
- La vallée de la Durance ;
- Le vallon de Saunaresse et sa forêt « enchantée » ;
- La Ferme de la Sinne ;
- La grotte de l'Adaouste ;
- Les infrastructures hydrauliques ;
- Les villages provençaux et les bastides ;
- Les vues depuis les **routes paysagères** :
  la route Cézanne étant la plus emblématique ; la D11 qui traverse le plateau de Bèdes ; les abords de la route de la Gardiole et ses paysages de pins et de pelouse à stipe ; l'ex RN7 qui relie plusieurs paysages emblématiques (Sainte-Victoire, Cézanne et Durance) ;
- Les **sentiers de randonnée et le patrimoine associé** :
  le Plan de la Crau qui longe la crête de la Ste-Victoire ; le Trou de la Lune et la Chapelle du massif du Concors, le refuge Baudino, le gouffre du Garagaï, l'Ermitage St-Ser, le Pic des Mouches, le Prieuré et la Croix de Provence, Baou Cézanne.

Randonneurs sur le massif du Concors *© Véronique Paul / GSCSV*

Les fiertés relatives aux paysages mythiques et de ressourcement

- La reconnaissance d'une identité territoriale et sa transmission culturelle et patrimoniale ;
- Le passé historique et artistique (rayonnement à travers l'art et la peinture de Cézanne, Picasso etc.) et la forte valeur patrimoniale du refuge Cézanne et du château Picasso à Vauvenargues ;

La falaise Sainte-Victoire depuis Beaurecueil *© Camille Moirenc / MAMP*

- L'accessibilité et la gratuité des paysages naturels : des sites ouverts au public sans « contraintes » ;
- La diversité des paysages du GSF - supports d'une pluralité d'activités et de loisirs ;
- Les nombreux accès et portes d'entrées dans le territoire
- Les sentiers de randonnée qui suivent les chemins ruraux ou de transhumance donnent à voir un patrimoine vernaculaire des enclos, restanques et bergeries en pierre sèche ;
- La qualité des aménagements touristiques et notamment le le site d'accueil du public de Bimont ;
- La Croix de Provence, le sommet emblématique de la Sainte-Victoire ;
- Les lieux de pèlerinages : de Pertuis à la Sainte-Victoire, Sentier des Plaideurs et des Venturiers etc. ;
- Le patrimoine naturel et sa richesse écologique (l'aigle de bonelli = espèce emblématique) ;
- Le patrimoine hydraulique qui a façonnée les paysages ;
- La géologie et présence ancienne des dinosaures ;
- Les couleurs des sols, les couchers de soleil en face Sud de la Sainte-Victoire ;
- De moins en moins de déchets laissés par les promeneurs;

Plan d'eau de Plantain, Peyrolles-en-Provence *© François Moura / MAMP*

- Les vues vers l'extérieur du Grand Site, notamment vers les Alpes depuis Saint-Paul-lèz-Durance ;
- Le Site industrielle de Cadarache, en tant qu'espace secret, source d'imaginaire face à la symbolique qu'il dégage

Malgré la fréquentation de la partie sud du GSF, beaucoup de sites restent préservés et confidentiels. Les participants voient la méconnaissance de la partie centrale et nord du territoire comme une qualité. Il serait intéressant de définir un gradient de « reconnaissance » des paysages du sud au nord-ouest : entre le sud « carte postale » et le nord sauvage et ressourçant.

En conclusion, les participants soulignent que c'est la synergie entre tous ces éléments qui fait la forte singularité du Grand Site Concors - Sainte-Victoire : peu de sites réunissent à la fois une histoire qui démarre à la période des dinosaures, qui a une symbolique artistique et culturelle et qui représente un poumon vert pour les habitants des franges urbanisées.

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- Les impacts de la surfréquentation : dégradation des sentiers et des milieux naturels, création de chemins non balisés, aménagements et équipements de stationnement ;
- L'augmentation de la fréquentation à cause du label Grand Site de France et peut-être de la candidature au patrimoine mondiale de l'UNESCO, une des « Montagnes emblématiques du pourtour Méditerranéen ».
- La fragilité des milieux naturels face aux risques, en particulier incendie ;
- La méconnaissance de l'ensemble du territoire Grand Site au profit de certains lieux emblématiques;
- La banalisation des paysages et perte de lecture des structures urbaines et paysagères ;
- L'intégration paysagère des équipements de stationnement ;
- La disparition du patrimoine vernaculaire ;
- Les conflits d'usage autour des sentiers et des espaces naturels (VTT, randonneurs, chasseurs etc.) ;
- La privatisation et fermeture des chemins ruraux > nécessité de faire un relevé ;
- La pression urbaine / foncière : situation du Grand Site « encerclé » par une ceinture urbaine ;
- Le mitage et la perte de limites claires à l'urbanisation.

Les enjeux pour les paysages mythiques et de ressourcement :

→ Maintien de la qualité des paysages artistiques et culturels et de l'imaginaire associés ;

→ Gestion de la fréquentation et des aménagements associés (place de stationnement, lieu d'accueil du public) ;

→ Des différences de visibilités et de reconnaissance des massifs inclus dans le Grand Site de France.

TABLE 6 : LES PAYSAGES D'INFRASTRUCTURES ET PRODUCTEURS D'ÉNERGIE

Les sites d'infrastructures et producteurs d'énergie identifiés

Cette thématique met en évidence une divergence d'opinions. Les réponses à cette première question liée aux sites d'attachement varient considérablement entre la première et la seconde table ronde.

A la première table, les participants ont mentionné :

- Le parc photovoltaïque de Peyrolles-en-Provence ;
- L'ombrière photovoltaïque du parking de Venelles ;
- Le barrage de Bimont ;
- Les chutes du barrage EDF de Jouques ;
- Le plan d'eau de Cadarache (réserve pour les oiseaux migrateurs en hiver) ;
- Le canal de Provence à Pourrière ;
- L'aqueduc de Doudon et les champs d'oliviers ;
- Le site ITER Cadarache ; le canal EDF,
- Le parc photovoltaïque de Puyloubier
- Certains sites géothermiques invisibles.

A la seconde table, la question a suscité l'interrogation des participants. Deux sites font néanmoins consensus :

- Le parc photovoltaïque de Puyloubier ;
- Le barrage de Bimont qui est bien intégré dans le paysage (transmission patrimoniale et culturelle à travers des sorties scolaires quand on est enfant, puis on y revient adulte avec ses enfants).

Les fiertés relatives aux paysages d'infrastructures et producteurs d'énergie

L'intégration paysagère des infrastructures énergétiques et hydrauliques, notamment la centrale solaire du lac de Peyrolles, le plan d'eau de Cadarache , le barrage de Bimont très fréquenté ;

Les participants listent également les infrastructures connues qui constituent les paysages du Grand Site :

- Le réseau autoroutier (A8 et A51) qui délimite les ¾ du Grand Site pour une bonne desserte du territoire ;
- Le CEA de Cadarache (site industriel d'ampleur internationale) ;
- Les projets d'extension des carrières, gravières de Durance ;
- Les sites d'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Les sites géothermiques et chaufferies bois.

Parc éolien d'Artigues et d'Ollières depuis la RD3 *© Caudex*

Les inquiétudes soulevées par les participants concernent :

- L'intégration des ZAE et Enr dans les paysages;
- Le développement des EnR (éolienne, photovoltaïque sur le canal de Provence, agrivoltaïsme) ;
- Les installation privée d'EnR, notamment des panneaux solaires de bâtiments agricoles ;

Parc solaire de Peyrolles-en-Provence *© David Girard / MAMP*

- Les extension de zones d'activités et mitage des espaces naturels et forestiers ;
- La perte de biodiversité à cause des équipements EnR ;
- L'augmentation du trafic routier ;
- Le stockage des déchets inertes ;
- L'intégration des réseaux et infrastructures (lignes électriques très haute tension, fibre etc.) ;
- La non-valorisation du Pin d'Alep comme bois d'œuvre lors des coupes à vocation « bois énergie » ;
- La perte de biomasse valorisable (bois énergie) lors des aménagements DFCI, coupe-feu etc.

> opportunité : utiliser le canal EDF pour l'aquathermie.

Les enjeux pour les paysages d'infrastructures et producteurs d'énergie

→ Intégration paysagère des ZAE et des Enr selon les situations territoriales ;

→ Reconversion des sites industriels et énergétiques.

ZAE du Rousset en limite du GSF *© Camille Moirenc / MAMP*

CONCLUSION

Cette séance de travail collective a permis à la fois des partager et d'approfondir d'avantage les connaissances autour des paysages et des sites qui constituent le Grand Site de France, afin d'alimenter le rapport de diagnostic, en explicitant les atouts (fiertés) et les faiblesses (inquiétudes) du territoire tels qu'ils sont perçus par les acteurs du territoire. Ces groupes de travail ont permis de faire émerger à la fois des enjeux spécifiques et croisés.

Parmi ces enjeux croisés, une première liste peut être dressée suite à la restitution de ces deux ateliers :

- Le mitage des paysages
- L'encadrement de l'installation des Enr et des ZAE par la mise en oeuvre de volets paysagers
- La limitation du développement des Enr dans les paysages naturels et la priorisation de sites anthropisés dégradés ou pollués
- Les impacts des risques pour les paysages et leurs évolutions, notamment pour les terres cultivables ou favorables à l'accueil de troupeaux
- La place des paysages vernaculaires face à une banalisation de l'aménagement
- La qualité des points de vue sur les paysages
- Le partage des espaces et leur privatisation

Ces enjeux pourront être localisés plus spécifiquement par les participants, par unité paysagère à l'occasion de l'atelier 4. Ils pourront être priorisés, afin d'ouvrir les réflexions sur la définition des objectifs de qualité paysagère.

ATELIER 4 : CAPITALISATION ET DEFINITION DES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

→ **12 décembre 2025 de 9h à 12h**

→ **Domaine de Roquefeuille à Pourrières**

OBJECTIF DE L'ATELIER

L'objectif de cette dernière phase d'atelier est de réunir l'ensemble des participants aux trois ateliers précédents afin d'échanger sur les éléments d'enjeux territoriaux et de passer du diagnostic à la phase des objectifs de qualité paysagère. Ainsi, ce dernier atelier a pour objectif d'une part, de restituer les « résultats » des ateliers précédents et d'autre part, de clôturer la phase diagnostic à travers la définition des enjeux territoriaux par unité paysagère ainsi qu'une première définition des objectifs de qualité paysagère.

ENJEUX TERRITORIAUX

A travers la définition des unités paysagères en atelier 1, puis des séances de travail thématiques en atelier 2 et 3, les acteurs du territoire ont énoncé des menaces, des fiertés et des inquiétudes sur les paysages du Grand Site. A présent, il s'agit de **localiser et prioriser les enjeux par unité paysagère**.

Pour rappel, un enjeu désigne un objet auquel des acteurs attribuent une valeur. Autrement dit, c'est ce qui est « en jeu » dans une situation géographique, ce que l'on a « à perdre » ou « à gagner ». Un enjeu peut être une ressource ou un espace, de même que l'accès ou l'usage de cette ressource de cet espace.

DÉROULÉ DE L'ATELIER

- **9h – 9h50 : Accueil-café & Exposition (50 min)**

Temps de déambulation autour de l'exposition présentant le travail des ateliers passés, notamment : la « version finale » des unités paysagères ; les cartes thématiques ; des photos du territoire ; des mots-clés etc.

- **9h50 – 10h20 : Temps de présentation par Caudex, et d'échanges en plénière (30 min)**

- **10h30 – 11h30 : Animation des ateliers de travail (1h)**

Les participants se répartissent en 3 tables rondes : partie Sud, partie Ouest et partie Nord du territoire.

Le temps de travail se divise en 2 parties : **un temps de travail** par groupe pour situer les dynamiques et définir les enjeux par unité paysagère (20 mn) ; **et un temps d'échange** et de débat par table, autour des choix de chaque groupe (40 mn).

> L'animateur invite les participants à former des groupes de 2 à 3 personnes et à choisir 2 UP (par groupe).

> Les participants choisissent les mots clés dynamiques et enjeux en fonction des UP sur lesquelles ils travaillent ;

ils complètent la grille de question en renseignant les enjeux sélectionnés et tentent de les situer sur la carte ;

puis ils classent ces enjeux par ordre d'importance - de priorité et explique leur choix.

> Après 20 mn de travail en groupe, l'animateur démarre le débat en questionnant les participants sur leurs choix, et de les justifier. Les autres participants sont invités à réagir face aux choix du groupe.

> Pour clôturer les échanges, l'animateur peut questionner les participants sur une première définition des objectifs de qualité paysagères au regard des enjeux qui auront été priorisés.

- **11h30-11h50 : Temps de restitution en plénière (20 min)**

> Un représentant de chaque table ronde restitue en 5/10 minutes, les éléments saillants qui sont ressortis des échanges par unité paysagère.

- **11h50 – 12h00 : Conclusion de l'atelier (10 min)**

Conclusion générale, et rappel de la prochaine phase des objectifs de qualité paysagère.

Temps de travail collectif en table ronde

Visite du projet de ferme maraîchère municipale de Pourrières

ORGANISATION DE L'ATELIER

Chaque table ronde dispose de :

- Une grille de questions par UP – A4
- Mots clés qui illustrent les dynamiques et les enjeux
- 1 carte par table des unités paysagères – format A1

TABLE 1 : TERRITOIRE SUD

- La vallée cultivée de l'Arc
- La montagne Sainte-Victoire
- La vallée de Vauvenargues et de Saint-Marc-Jaumegarde
- Le bassin d'Aix en Provence

TABLE2:TERRITOIRECENTRAL

- La vallée de Vauvenargues et de Saint-Marc-Jaumegarde
- Le bassin d'Aix en Provence
- Le massif forestier du Concors
- La plaine agricole de Jouques

TABLE 2 : TERRITOIRE NORD

- La montagne de Vautubière et le plateau de Bèdes
- La vallée de l'Abéou
- Le plateau de Cadarache
- La vallée de la Durance

ATELIER 4 : LES DYNAMIQUES ET LES ENJEUX RELEVÉS POUR LE TERRITOIRE

Les dynamiques forestières :

- L'aggravation du risque incendie face au changement climatique et à la sécheresse ;
- La perte de biodiversité et de qualité paysagère *(mortalité des essences, disparition des haies)* ;
- Le mitage des espaces forestiers ;
- La fréquentation et les conflits d'usage.

Roques Hautes après l'incendie de 1989 © *Les Amis de Sainte-Victoire*

Les dynamiques agricoles :

- La diversification et la réintroduction de cultures *(amandier, pistachier par exemple)* ;
- La déprise agricole et la fermeture des paysages
- La réouverture équilibrée de paysages cultivés en fond de vallées *(coupures d'incendies)* ;
- La création des Zones Agricoles Protégées de Jouques, du Tholonet et des Pinchinats ;
- L'installation de jeunes agriculteurs ;
- Le développement de nombreux labels *(AOP, AOC, IGP)* ;
- La pollution par l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- L'intensification et l'hyperspécialisation de l'agriculture ;
- La pénurie d'eau et les impacts du dérèglement climatique pour l'économie agricole.

Les dynamiques urbaines

- Les actions de préservation et de restauration des coeurs de villages et du patrimoine bâti ;
- La pression foncière ;
- Les coeurs de villages vivants et habités ;
- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols et le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- La banalisation de l'architecture
- Le manque d'évolution et d'adaptation des villages aux réalités et besoins des habitants ;
- Le « sacrifice » des entrées de ville pour préserver les coeurs de village *(développement des ZAE)* ;
- Le développement de motif architecturaux faussement provençaux *(enrochements).*

Les enjeux liés à la gestion forestière :

1. Le maintien des lisières avec les espaces boisés *(zones ouvertes, ripisylves, oliveraies)*
2. La préservation de la diversité paysagère et écologique des milieux
3. L'adaptation de la gestion forestière face au changement climatique
4. L'anticipation du risque incendie
5. La maîtrise de l'urbanisation pour limiter la fragmentation des espaces forestiers
6. Le maintien des activités et usages traditionnels pour la multifonctionnalité des espaces
7. La valorisation de l'identité paysagère forestière du GSF
8. L'intégration des infrastructures DFCI
9. Les effets des mesures de protection type EBC qui limitent la réouverture de certaines parcelles pour l'agriculture

Les enjeux liés à l'activité agricole :

1. Le maintien de milieux agricoles ouverts et des vues paysagères
2. La préservation de la biodiversité via les corridors agricoles
3. L'intégration des bâtiments d'exploitation et des panneaux solaires sur toiture *(hangars agricoles)*
4. La préservation des terres agricoles et l'accès au foncier
5. La protection des espaces cultivés dans les documents d'urbanisme *(ZAP, PAEN)*
6. La pression des EnR sur le foncier agricole *(agrivoltaïsme)*
7. La préservation du caractère rural du territoire et des cultures provençales
8. La gestion et le partage de la ressource en eau
9. La détérioration du patrimoine vernaculaire agricole
10. L'entretien et la préservation des ouvrages hydrauliques

Les enjeux liés aux paysages urbains :

1. La qualité des paysages urbains
2. Le besoin en logement
3. La gestion foncière et la maîtrise de l'urbanisation
4. La préservation du patrimoine vernaculaire *(cabanons, restanques, bories)*
5. Le maintien d'une vie de village et des équipements associés *(terrains de pétanque, commerces, etc)*
6. La valorisation des entrées de ville et des portes d'entrées du Grand Site de France
7. L'intégration des panneaux solaires sur toiture
8. Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers

Les dynamiques touristiques et de fréquentation :

- La reconnaissance d'une identité territoriale, et sa transmission culturelle et patrimoniale ;
- L'accessibilité et gratuité des paysages naturels : des sites ouverts au public sans «contraintes » ;
- Les nombreux accès et portes d'entrées dans le GSF ;
- Les pics de fréquentation dus à la notoriété du GSF ;
- La dégradation des écosystèmes ;
- La pérennité d'espaces préservés et confidentiels ;
- La privatisation et fermeture des chemins ruraux.

Parking de Bimont un jour de forte affluence *© D. Rozec / GSCSV*

Les enjeux liés à la fréquentation touristique :

1. La gestion des flux touristiques
2. La valorisation des axes de découverte du GSF
3. Le maintien de la qualité des paysages culturels
4. La protection des milieux naturels et des espèces menacées
5. La gestion des conflits d'usages
6. Les différences de visibilités et de reconnaissance des massifs inclus dans le GSF
7. L'intégration paysagère et la qualité d'aménagement des équipements de stationnement
8. Le développement de l'offre de transport en commun
9. La dégradation et disparition du patrimoine vernaculaire

Les dynamiques hydrologiques :

- Les impacts du changement climatique *(sécheresse, baisse de biodiversité, baisse de la qualité et de la quantité d'eau et modification des paysages)* ;
- La reconversion des carrières *(lac de Peyrolles)* ;
- La création d'itinéraires de découvertes autour de l'eau et de son patrimoine ;
- La hausse de la fréquentation sur les sites d'eaux ;
- La privatisation des berges et des accès aux cours d'eau ;
- La baisse d'utilité fonctionnelle du patrimoine hydraulique ;
- Les actions d'entretien du patrimoine hydraulique *(restauration et mise en valeur)* ;
- Les conflits liés au partage de la ressource hydrique en cas de forte sécheresse et la hausse du prix de l'eau pour l'irrigation ;
- Artificialisation, imperméabilisation, et érosion des sols.

Les enjeux liés à l'eau :

1. La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
2. La gestion et le partage de la ressource en eau
3. La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolution urbaines et agricoles *(imperméabilisation, pollution des sols)*
4. La pression sur le caractère intimiste des paysages d'eaux naturels
5. La méconnaissance de la richesse du patrimoine hydraulique historique
6. L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine hydraulique industriel

Les dynamiques industrielles et énergétiques (EnR) :

- L'acceptation des infrastructures hydroélectriques dans les paysages de loisirs et du quotidien ;
- Les actions d'intégration des réseaux et infrastructures ;
- La co-visibilité des infrastructures énergétiques, *en particulier éolien et photovoltaïque* ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La banalisation des paysages ;
- L'existence d'une biomasse valorisable lors des aménagements DFCI, coupe-feu *(bois énergie)*.

Co-visibilité du parc éolien d'Artigues et d'Ollières *© Caudex*

Les enjeux liés à l'activité économique, industrielle, aux EnR :

1. L'intégration des équipements de production d'EnR
2. L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications
3. L'intégration des zones d'activités économiques et industrielles
4. La limitation de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier
5. La requalification, le renouvellement ou la densification des ZAE existantes
6. La valorisation bois d'oeuvre du Pin d'Alep *(coupes « bois énergie » et pistes DFCI)*

TABLE 1 : LA PARTIE SUD DU TERRITOIRE

Un premier temps est pris pour valider et amender les contours et dénominations des Unités paysagères. Un certain nombre d'éléments sont apportés sur cette partie Sud du territoire. Les contours des unités et leur toponymie ne sont pas discutés, en revanche la dénomination des sous-unités est longuement abordée.

Les unités paysagères traitées sont les suivantes :

1. La vallée cultivée de l'Arc
2. Montagne Sainte-Victoire
3. La vallée de Vauvenargues et de Saint-Marc-Jaumegarde
4. Le bassin d'Aix en Provence

THÉMATIQUE FORESTIÈRE :

Enjeu 4 – L'anticipation du risque incendie

Les participants s'accordent sur le fait que la gestion du risque incendie constitue un enjeu prioritaire pour le territoire, notamment en situation de frange, à l'interface entre les espaces habités et les espaces forestiers.

Les dispositifs de coupure agricole et des équipements DFCI mériteraient une réflexion sur leur intégration paysagère. Globalement, la thématique forestière semble relativement bien gérée sur la partir Sud du territoire.

THÉMATIQUE AGRICOLE :

Enjeu 1 – Le maintien de milieux agricoles ouverts et des vues paysagères

On parle ici de cônes de vue qui se referment avec l'abandon de terres agricoles. Les unités concernées sont relativement épargnées par cet enjeu agricole, entre la plaine viticole active, le grand site Sainte victoire préservé etc. Cependant, la zone agricole de Venelles a tendance à se refermer.

Fermeture du paysage de la plaine agricole de Venelles *© Caudex*

Enjeu 3 – L'intégration des bâtiments d'exploitation et des panneaux solaires sur toiture *(hangars agricoles)*

La plaine viticole ne bénéficie pas d'une protection assez formelle face au développement des EnR notamment agrivoltaique.

Enjeu 5 – La protection des espaces cultivés dans les documents d'urbanisme (ZAP, PAEN)

Les zones « non ZAP » sont évoquées, dans la plaine viticole qui mériteraient d'être mieux protégées. Le cas des Pinchinats sur lequel une ZAP serait à l'étude.

Enjeu 7 – La préservation du caractère rural du territoire et des cultures provençales

Plus que de préservation, il serait question de réintroduction d'un paysage agricole vernaculaire. La polyculture a quasiment disparu au profit des monocultures, souvent la vigne.

Peut-on encore parler de cultures provençales ?
Le pastoralisme, les foins, les oliviers ont fortement disparu. Toutefois, la zone du vallon du Trou et autour de Roquehaute marque encore ce paysage vernaculaire.

Enjeu 9 – La détérioration du patrimoine vernaculaire

Le patrimoine agricole et sa disparition concerne plutôt le vallon des Pinchinats avec les restanques historiques qui se dégradent, pourtant un fort enjeu pour la DFCI. Le réseau hydraulique ancien même si relativement préservé disparait lorsqu'il n'est plus utilisé (cannelets, petits ouvrages etc.).

THÉMATIQUE URBAINE :

Enjeu 1 – La qualité des paysages urbains

Enjeu 3 – La gestion foncière et la maîtrise de l'urbanisation

Enjeu 8 – Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers

Ces trois enjeux ont été regroupés comme formant un tout, sur l'ensemble des agglomérations de la zone Sud

Mitage des espaces agricoles dans la vallée de l'Arc *© Caudex*

Enjeu 2 – Le besoin en logement

Cet enjeu est considéré également comme prioritaire sur l'ensemble du territoire Sud, pour l'instant le carde est bon, quel sera-t-il demain avec la pression démographique ?

Enjeu 5 – Le maintien d'une vie de village et des équipements associés *(terrains de pétanque, commerces, etc.)*

Plutôt localisé sur les communes « Est » de la zone, plus on s'éloigne de l'agglomération Aixoise, moins on est équipés (désert médical, services etc.), malgré une vie de village avérée, comment maintenir les populations ? Plus que le maintien, c'est l'enjeu de création qui est évoqué.

Enjeu 6 – La valorisation des entrées de ville et des portes d'entrées du GSF

La zone de Palette est évoquée, notamment sur la question de l'affichage publicitaire débordant. Plus on s'approche d'Aix-en-Provence, plus il est question du règlement local de publicité. Les entrées de ville de Pourrières coté zone commerciale, ainsi que les communes placées au long de la D7N et de leurs ZAE sont prioritaires sur ce sujet.

Enjeu 8 – Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers

La question de la cloturation des extensions urbaines en frange avec l'agricole et le milieu naturel est évoquée comme prioritaire ainsi que les zones de mitage diffus.

THÉMATIQUE TOURISME :

Enjeu 1 – La gestion des flux touristiques

Enjeu 2 – La valorisation des axes de découverte du GSF

Ces enjeux sont regroupés, et localisés sur les deux axes majeurs de diffusion de l'activité touristique : La D10 et la D17, engorgement des axes, surcharge des parkings avec une forte pression sur les Venturiers, le col des Portes et Roques hautes. L'arrivée d'une voie de cyclotourisme au Nord d'Aix est évoquée (provence à Vélo ?) comme un enjeu fort.

Enjeu 2 – La valorisation des axes de découverte du GSF

L'enjeu plus que la valorisation de ces deux axes serait leur « dévalorisation » pour désengorger.

Enjeu 5 – La gestion des conflits d'usages

Les conflits d'usage sont considérés comme globaux sur le territoire et notamment entre chasseurs, VTTistes et randonneurs.

Jour d'affluence au sommet de la Sainte-Victoire *© G. Fitendi*

Enjeu 6 – Les différences de visibilités et de reconnaissance des massifs inclus dans le GSF

La reconnaissance du massif du Concors est évoquée comme enjeu majeur

Enjeu 7 – L'intégration paysagère et la qualité d'aménagement des équipements de stationnement

Problématique majeure des parkings, ils sont tous fortement fréquentés, et quand on en crée plus ils sont aussi fortement fréquentés.

Enjeu 8 – Le développement de l'offre de mobilité et de transport en commun

Enjeu majeur d'après les participants, comment limiter l'accès au massif par navettes ? Seule alternative imaginable à ce stade.

THÉMATIQUE ECONOMIE, INDUSTRIE, ENR :

Enjeu 1 – L'intégration des équipements de production d'EnR

Les énergies renouvelables cristallisent le débat sur deux éléments, l'agrivoltaique à contenir tant qu'il est encore temps, et le bois énergie (enjeu 6). La zone est relativement préservée par son caractère protégé, mis à part la plaine viticole.

Enjeu 2 – L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications

L'enfouissement des grandes infrastructures des lignes HTBT, notamment sur le Cengle est un enjeu prioritaire

Enjeu 3 – L'intégration des ZAE et ZI

Enjeu 5 – La requalification, le renouvellement ou la densification des ZAE existantes

Ces deux enjeux sont regroupés, les ZAE existantes sont concentrées « hors site » et le long des axes D7N et D96, comment mieux faire les prochaines ? Faut-il en faire ?

Enjeu 6 – La valorisation bois d'oeuvre du Pin d'Alep (coupes « bois énergie » et pistes DFCI)

Grande différence relevée sur la gestion des massifs forestiers entre Var et BDR, la priorité serait que BDR s'inspire du Var. L'enjeu de l'adaptation des essences au changement climatique est considéré prioritaire, avec des essais coté Var.

THÉMATIQUE EAU :

Enjeu 3 – La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolution urbaines et agricoles *(imperméabilisation, pollution des sols)*

L'eau semble ne pas être un enjeu prioritaire en ce sens qu'elle est très bien gérée sur le territoire Sud, toutefois, l'enjeu préservation du milieu sur l'Arc et la Cause serait prioritaire.

Le ruisseau de l'Abéou et sa ripisylve *© François Moura / MAMP*

TABLE 2 : LA PARTIE CENTRALE DU TERRITOIRE

Les limites et les dénominations des unités paysagères de la partie centrale du territoire ne sont pas remises en cause par les participants de la table ronde. Les échanges du travail en groupe se fait par unité paysagère, et en suivant la trame des questionnaires.

Les unités paysagères traitées sont les suivantes :

3. La vallée de Vauvenargues et de Saint-Marc-Jaumegarde
4. Le bassin d'Aix en Provence
5. Le massif forestier du Concors
6. La plaine agricole de Jouques à Rians

Vue sur la vallée boisée de Vauvenargues *© Caudex*

LA VALLÉE DE VAUVENARGUES

Thématique urbaine : le développement urbain est identifié comme un enjeu majeur pour cette unité soumise à une forte pression foncière et à des aménagements en entrée de ville.
→ Les participants ont relevés les enjeux 3, 4, 5 et 8.

Thématique forestière : la fragilité des milieux naturels est également relevée comme un enjeu majeur. Le risque incendie est très présent, et rappelle l'évènement de 1989. Vis-à-vis de la gestion des milieux forestiers, les participants évoquent l'opportunité de valoriser le Pin d'Alep (bois d'oeuvre et/ou bois énergie). Ils soulèvent également le sujet des impacts paysagers et naturels produits par la création des pistes DFCI.
→ La majorité des participants ont relevés l'enjeu 4, tandis qu'un des trois groupes indique que tous les enjeux liés à la gestion forestière sont prioritaires pour cette unité paysagère.

Thématique agricole : l'enjeu pour la vallée serait de maintenir les alternances entre paysages ouverts et paysages fermés, tout en conservant les vues paysagères sur ce territoire.
→ Un des trois groupes indique que tous les enjeux liés à la thématique agricole sont prioritaires pour cette unité paysagère, tandis que les deux autres groupes n'ont pas listé d'enjeux pour cette thématique.

Thématique tourisme : cette unité qui se situe entre Sainte-Victoire et Concors est soumise aux flux touristiques et ainsi à une fréquentation qui est à gérer en permanence.
→ Les participants indiquent que tous les enjeux sont valables pour la vallée de Vauvenargues, excepté l'enjeu 6.

Thématique de l'eau : les participants évoquent l'enjeu lié à la montée des eaux du lac de Bimont, et des effets d'embacles que ça peut produire (arbres morts qui se déplacent dangereusement sur les rivages).
→ Les participants ont relevés les enjeux 3 et 4.

Thématique économie, industrie, EnR :
→ Les participants ont relevés les enjeux 2, 4 et 6.

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **La gestion foncière et la maîtrise de l'urbanisation** *(thématique urbaine, enjeu 3)*
2. **La valorisation des entrées de ville et des portes d'entrées du Grand Site de France** *(thématique urbaine, enjeu 6)*
3. **Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers**, en particulier les interfaces entre les zones urbanisées et le nord de la vallée très « naturelle » *(thématique urbaine, enjeu 8)*
4. **La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolutions urbaines et agricoles**, en particulier pour la rivière de la Cause *(thématique eau, enjeu 3)*
5. **La gestion des flux touristiques** *(thématique tourisme, enjeu 1)*
6. **La valorisation du bois d'oeuvre du Pin d'Alep** *(thématique industrielle, enjeu 6)*
7. **L'intégration des infrastructures DFCI** *(thématique forestière, enjeu 8)*

LE BASSIN D'AIX-EN-PROVENCE

Thématique urbaine : l'enjeu principal est également lié au développement urbain : comment ménager les franges, les portes d'entrées sur le territoire et limiter le mitage notamment au nord d'Aix (aux alentours de Venelles) ?
→ Les participants ont relevés les enjeux 3, 6 et 8.

Thématique agricole : l'enjeu principal est donc la préservation de la mosaïque agricole et forestière encore présente dans ce milieu urbain.
→ Les participants ont relevés les enjeux 2 et 4.

Thématique tourisme : concernant la fréquentation touristique, les transports en commun ne permettent pas d'éviter la voiture pour accéder à la Sainte-Victoire, pourtant proche d'une centralité urbaine importante, qui canalise de nombreux usagers du GSF.

→ Les participants ont relevés les enjeux 2 et 6.

Thématique économie, industrie, EnR : il est question de la place de l'autoroute, qui marque une frontière nette entre le développement des zones d'activités économiques d'un côté et le maintien de terres agricoles de l'autre.

D'après les échanges, cette infrastructure doit pouvoir continuer de constituer une frontière entre ces deux milieux pour éviter que l'un commencer à "grignoter" l'autre.

→ Les participants ont relevés l'enjeu 4.

Thématique forestière → aucun

Thématique de l'eau → aucun

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers** *(thématique urbaine, enjeu 8)*
2. **La valorisation des entrées de ville et des portes d'entrées du Grand Site de France** *(thématique urbaine, enjeu 6)*
3. **La préservation des terres agricoles et l'accès au foncier** *(thématique agricole, enjeu 4)*
4. **La préservation de la biodiversité via les corridors agricoles** *(thématique agricole, enjeu 2)*
5. **La limitation de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier** *(thématique industrielle, enjeu 4)*
6. **Le développement de l'offre de mobilité et de transport en commun** *(thématique tourisme, enjeu 8)*

LE MASSIF FORESTIER DU CONCORS

Les participants soulignent qu'il s'agit d'une unité paysagère qui se caractérise par une forte naturalité.

Thématique Forestière : la place de la forêt induit donc des enjeux de risque incendie, de fermeture des milieux, notamment par un abandon de certaines parcelles cultivées et une baisse du pastoralisme.

→ Les participants ont relevés les enjeux 1, 2, 3, 4, 6 et 9.

Thématique de l'eau : les enjeux liés à l'eau sont également majeurs, notamment concernant l'infiltration en eau de ce massif karstique, et le rechargement des nappes souterraines.

→ Les participants ont relevés les enjeux 2 et 5.

Thématique tourisme : un enjeu de communication est également soulevé concernant la répartition des flux touristiques. Une meilleure communication et gestion entre des départements du Var et Bouches-du-Rhône à ce sujet améliorerait la gestion de la fréquentation du GSF.

→ Les participants ont relevés les enjeux 1, 4, 5 et 9.

Thématique agricole → enjeux 4 et 10.

Thématique économie, industrie, EnR → enjeux 6.

Thématique urbaine → enjeux 3.

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **L'anticipation du risque incendie,** et notamment l'abandon de certains chemins DFCI *(thématique forestière, enjeu 4)*
2. **L'adaptation de la gestion forestière face au changement climatique** *(thématique forestière, enjeu 3)*
3. **La préservation de la diversité paysagère et écologique des milieux** *(thématique forestière, enjeu 3)*
4. **La valorisation des axes de découverte du Grand Site** *(thématique tourisme, enjeu 2)*

LA PLAINE AGRICOLE DE JOUQUES À RIANS

Cette unité paysagère concentre principalement des enjeux liés à l'activité agricole : pérennité de l'activité face à une baisse du nombre d'agriculteurs, maintien des structures paysagères, du patrimoine vernaculaire, des milieux qui ont une influence sur la qualité des paysages de cette plaine.

Le déploiement des EnR constitue également un enjeu fort au regard du projet d'implantation de panneau photovoltaïques sur le canal de Provence.

Thématique forestière → enjeux 1, 2, 4, 5, 6 et 9
Thématique agricole → enjeux 1, 4, 6 et 10
Thématique urbaine → enjeu 4
Thématique tourisme → enjeux 5 et 9
Thématique de l'eau → enjeux 1, 2 et 3
Thématique économie, industrie, EnR → enjeux 1 et 4

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **La préservation du caractère rural du territoire, des cultures provençales et du patrimoine vernaculaire** *(thématique agricole, enjeux 7 et 9 et urbaine, enjeu 4)*
2. **Le maintien des lisières avec les espaces boisés** *(thématique forestière enjeu 1)*
3. **La préservation de la diversité paysagère et écologique des milieux** *(thématique forestière, enjeu 2)*
4. **La valorisation des entrées de ville et des portes d'entrées du GSF,** par une identification de la montagne de Vautubière *(thématique urbaine, enjeu 6)*
5. **Les effets des mesures de protection type EBC qui limitent la réouverture de certaines parcelles pour l'agriculture** *(thématique forestière, enjeu 9)*
6. **La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolutions urbaines et agricoles** *(thématique eau, enjeu 3)*
7. **La pression des EnR sur le foncier agricole** *(thématique agricole, enjeu 6)*

TABLE 3 : LA PARTIE NORD DU TERRITOIRE

Les limites et les dénominations des unités paysagères de la partie nord du territoire ne sont pas remises en cause par les participants de la table ronde. Les échanges du travail en groupe se fait par unité paysagère, et en suivant la trame des questionnaires.

Les unités paysagères traitées sont les suivantes :

7. La montagne de Vautubière et le plateau de Bèdes
8. La vallée de l'Abéou
9. Le plateau de Cadarache
10. La vallée de la Durance

Plateau cultivé de Bèdes *© André-Yves DAUTIER*

LA MONTAGNE DE VAUTUBIÈRE ET LE PLATEAU DE BÈDES

Les constats des participants montrent que les enjeux prioritaires sont d'abord liés à la thématique agricole et forestière de l'unité, dont les paysages du plateau de Bèdes restent encore relativement protégés.

Thématique forestière → enjeux 2 et 6, tandis que le second groupe indique que tous les enjeux sont prioritaires.
Thématique agricole → enjeux 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9.
Thématique urbaine → enjeux 3, 4, 7 et 8.
Thématique tourisme → enjeux 2, 3, 4, et 6.
Thématique économie, industrie, EnR → aucun
Thématique de l'eau → aucun

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. Selon l'un des deux groupe, l'ensemble des enjeux forestiers sont prioritaires pour l'unité paysagère tandis que le second groupe a marqué l'enjeu forestier suivant comme prioritaire :
   La préservation de la diversité paysagère et naturelle des milieux *(thématique forestière, enjeu 2)*
2. **La préservation du caractère naturel rural du territoire et des cultures provençales**
   (thématique agricole, enjeu 7)
3. **La gestion foncière et la maîtrise de l'urbanisation,** notamment pour le hameau de Bèdes qui commence à subir une perte de lisibilité de sa forme urbaine historique *(thématique urbaine, enjeu 3)*
4. **La gestion et le partage de la ressource en eau,** et en particulier la source de la Traconnade *(thématique agricole, enjeu 8)*
5. **La valorisation des axes de découverte du Grand Site,** pour ce secteur encore peu valorisé *(thématique tourisme, enjeu 2)*

LA VALLÉE DE L'ABÉOU

Thématique forestière → enjeux 4, 7 et 8
Thématique agricole → enjeux 1, 2, 4 et 10
Thématique urbaine → enjeux 1, 5, 6, 8
Thématique tourisme → enjeux 2 et 6
Thématique économie, industrie, EnR → aucun
Thématique de l'eau → enjeux 1 et 2

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **Le maintien de milieux agricoles ouverts et des vues paysagères** *(thématique agricole, enjeu 1)*
2. **La gestion et le partage de la ressource en eau**, en particulier l'Abéou et les forages qui alimentent Saint-Paul-lez-Durance en eau potable *(thématique eau, enjeu 2)*
3. **La valorisation de l'identité paysagère forestière du Grand Site de France** *(thématique forêt, enjeu 7)*
4. **Le traitement des franges urbaines avec les espaces naturels, agricoles et forestiers.** Le groupe évoque le futur projet d'écoquartier qui sera situé au nord de Saint-Paul-lez-Durance, et pour lequel le sujet du traitement des franges va se poser (thématique urbaine, enjeu 8)
5. **La valorisation des axes de découverte du GSF** *(thématique tourisme, enjeu 2)*

LE PLATEAU DE CADARACHE

Pour cette unité paysagère, les participants soulignent l'enjeu majeur de la conciliation entre une activité industrielle « lourde » et des milieux naturels et forestiers d'une qualité exceptionnelle. Ils évoquent notamment le risque incendie important pour le site CEA - ITER. Ainsi, le sujet de la création de pistes DFCI en milieu naturel de qualité pose question.

Thématique forestière → enjeux 2, 3, 4 et 8
Un des deux groupes indique qu'un enjeu fort et transversal à l'ensemble du territoire est « l'adaptation de la gestion forestière face au changement climatique ». Cet enjeu serait à adapter en intégrant le terme de renouvellement des peuplements forestiers face au changement climatique.

Thématique agricole → aucun

Thématique urbaine → enjeux 2, 3 et 8

Thématique tourisme → enjeux 2 et 6

Thématique économie, industrie, EnR → 1, 2, 3, 4 et 6

Thématique de l'eau → enjeux 2, 3 et 6

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **L'intégration des zones d'activités économiques et industrielles** *(thématique industrielle, enjeu 3)*
2. **La préservation de la diversité paysagère et écologique des milieux.** Cette partie du territoire présente des qualités paysagères qui se rattachent à sa proximité avec les Alpes *(thématique forêt, enjeu 2)*
3. **L'adaptation et le renouvellement des peuplements forestiers face au changement climatique** *(thématique forêt, enjeu 7)*
4. **La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolutions urbaines et agricoles,** en particulier à la confluence entre la Durance et le Verdon *(thématique eau, enjeu 3)*
5. **La gestion et le partage de la ressource en eau** *(thématique eau, enjeu 2)*

LA VALLÉE DE LA DURANCE

Les enjeux relevés pour la vallée de la Durance soulignent que les espaces agricoles et naturels de cette partie du territoire se retrouvent sous pression du développement urbain et des énergies renouvelables. Le sujet du traitement des franges urbaines, naturelles, agricoles et forestières est donc transversal à l'unité paysagère.

Thématique forestière → aucun

Thématique agricole → les enjeux 1 et 2 ont été identifiés par l'ensemble des participants des trois groupes. Les enjeux 3, 4, 5, 6, 8 et 10 ont également été relevés. Enfin, un des trois groupes à indiqué que la vallée de la Durance regroupe l'ensemble des enjeux agricoles proposés dans la liste.

Thématique urbaine → enjeux 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Thématique tourisme → enjeux 1 et 4

Thématique économie, industrie, EnR → enjeux 1, 2, 3, 4 et 5

Thématique de l'eau → enjeux 1, 2, 3, 5 et 6

Les participants indiquent que deux enjeux méritent d'être ajouté à la liste : la pression des carrières sur les espaces agricoles, et la préservation et le maintien des milieux humides (enjeu de biodiversité). Cependant, l'enjeu 3 de la thématique eau, répond à ce constat.

Infrastructures de transport le long de la Durance *© Camille Moirenc / MAMP*

Les enjeux priorisés pour l'unité paysagère :

1. **La gestion et le partage de l'eau**, pour un territoire historiquement irrigué par de nombreux canaux *(thématique eau, enjeu 2)*
2. **La préservation des milieux humides, la fragilité des milieux humides face aux évolutions urbaines et agricoles** *(thématique eau, enjeu 3)*
3. **La préservation des terres agricoles et l'accès au foncier.** Les groupes de travail indiquent qu'il existe une spéculation foncière importante dans la vallée de la Durance, en conséquence du développement urbain *(thématique agricole, enjeu 4)*
4. **La gestion foncière et la maîtrise de l'urbanisation,** notamment pour les entrées de ville des communes de Peyrolles et Meyrargues qui accueillent du développement urbain au coup par coup aux abords de la RD96 *(thématique urbaine, enjeu 3)*
5. **L'intégration des zones d'activités économiques et industrielles** (thématique industrielle, enjeu 3)
6. **La gestion des flux touristiques**, en particulier pour la zone de baignade du lac de Peyrolles *(thématique tourisme, enjeu 1)*

CONCLUSION

L'atelier vient clôturer la phase de concertation. Il a été l'occasion de repartager les résultats d'un travail collectif autour d'une exposition présentant notamment l'évolution des unités paysagères (délimitation et dénomination) ; les cartes territoriales par thématiques (urbaine, agricole, forestière, touristique, économique et énergétique, et liée à l'eau) ; des photos caractéristiques de la diversité des paysages du GSF ; des mots-clés etc.

Dans le cadre de cette séance de travail en table ronde, les élus et acteurs du territoire ont défini, localisé et priorisé les enjeux paysagers sur l'ensemble du territoire. Ce travail collectif permet une fois de plus, de préciser d'avantage le rapport de diagnostic et de faire le lien avec la prochaine étape du Plan de Paysage qui consiste à formuler des objectifs de qualité paysagère dans l'optique d'orienter les futures interventions sur le territoire du GSF.

Les cartes ci-contre présentent le travail de localisation des enjeux par thématiques et unités paysagères :

- **ENJEU LIÉ À LA GESTION FORESTIÈRE**
- **ENJEU LIÉ À L'ACTIVITÉ AGRICOLE**
- **ENJEU LIÉ AUX PAYSAGES URBAINS**
- **ENJEU LIÉ À LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE**
- **ENJEU LIÉ À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET AUX ENR**
- **ENJEU LIÉ À L'EAU**

Caudex SAS
3 rue Raymond 69001 Lyon
contact@caudex.org
04 82 31 70 69
www.caudex.org